

LE DEVOIR



CULTURE

FCMM: *Dancer in the Dark* ouvre le bal
Page B 8

LE MONDE

Impasse diplomatique au Proche-Orient
Page B 5



VOL. XCI N° 232

LE JEUDI 12 OCTOBRE 2000

87c + TAXES = 1\$

«Mom» Boucher passe en coup de vent

La date de son procès sera fixée le 30 octobre

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Ce fut bref mais intense. Maurice «Mom» Boucher est passé en coup de vent dans le box des accusés, hier après-midi, sous le regard inquisiteur d'une vingtaine de journalistes venus pour rien.

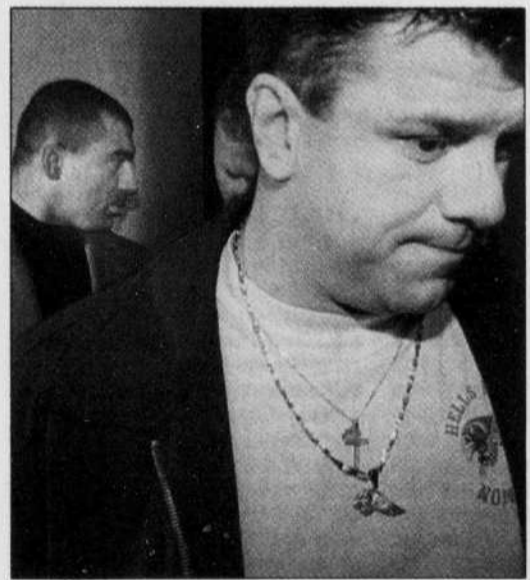
Rien, sinon un spectacle amplifié par l'omniprésence des médias et d'une poignée de citoyens curieux qui s'entassaient dans un couloir du troisième étage du Palais de justice de Montréal, une demi-heure avant la courte comparution de M. Boucher. Membre en règle des Hells Angels, il est accusé du meurtre de deux gardiens de prison et de tentative de meurtre d'un troisième gardien.

Rarement une enquête *pro forma*, une étape administrative dénuée d'intérêt, aura suscité un tel engouement. Menottes aux mains, l'imposant Maurice Boucher n'a guère passé plus d'une minute en cour. La justice l'a tout simplement sommé de revenir le 30 octobre afin de fixer la date de son procès. Il ne sera pas nécessaire de refaire son enquête préliminaire. Le célèbre accusé a été reconduit à la prison de Tanguay, réaménagée spécialement pour lui, il y a trois ans, au coût de un million de dollars. De l'argent dépensé pour améliorer la sécurité et non pas pour accommoder Maurice Boucher, a rappelé hier le ministre de la Sécurité publique, Serge Ménard (voir autre texte à ce sujet en page A 2).

Les deux avocats de M. Boucher, Gilbert Frigon et Benoît Cliche, ont évité les questions des journalistes. Impossible de savoir s'ils porteront en Cour suprême la décision rendue mardi par la Cour d'appel, qui a ordonné la tenue d'un nouveau procès pour Maurice Boucher. Impossible de savoir s'ils demanderont la remise en liberté de leur client.

La comparution du chef des Nomads, l'escouade

VOIR PAGE A 10: BOUCHER



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Un seul membre en règle des Hells Angels, René Charlebois, s'est déplacé pour les procédures.

Les valeurs technologiques s'effondrent

New York (Reuters) — Les marchés d'actions américains ont de nouveau perdu du terrain hier, sous le coup de la chute persistante des valeurs technologiques.

Les prises de bénéfices sur les valeurs technologiques continuent de mener la tendance. L'indice Dow Jones des 30 industrielles s'est immobilisé sur un repli de 1,1 %, ou 110,61 points, à 10 413,79 points, son niveau le plus bas depuis la fin juin, tandis que l'indice Standard & Poor's 500, plus large, cédait 1,6 %, ou 22,43 points, à 1364,59 points.

L'indice composite du Nasdaq, symbolisant le segment de la haute technologie, a pour sa part reculé de 2,2 %, ou 72,05 points, à 3168,49 points.

À Toronto, l'indice TSE 300 a perdu 2,6 %, ou 249,85 points, à 10 144,98, tombant ainsi à son niveau le plus bas depuis la fin de juin.

Ce sont toujours les inquiétudes à propos des perspectives bénéficiaires des entreprises américaines — alimentées par la baisse de l'euro et la hausse des cours du brut — qui tourmentent les investisseurs. Pour plaire à ces derniers, il ne suffit

VOIR PAGE A 10: BOURSES

INDEX

Annonces.....	B 6	Idées.....	A 9
Avis publics..	B 4	Le monde.....	B 5
Bourse.....	B 2	Les sports.....	B 6
Culture.....	B 8	Mots croisés..	B 4
Économie.....	B 1	Télévision.....	B 7
Éditorial.....	A 8	Météo.....	B 6



Les maires poursuivront la lutte

Bourque était le plus déçu de tous

ÉRIC DESROSIERS
VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

À l'image de leur leader, Jean Lapierre, les cols bleus montréalais refusent de faire les frais d'une réforme municipale. Pancarte au poing, ils étaient plus de 10 000 employés municipaux hier au Stade olympique à défier l'ordonnance du Conseil des services essentiels pour participer au rassemblement et crier leur inquiétude au gouvernement. L'événement s'est déroulé simultanément à Québec, Jonquière et Baie-Comeau. Nos informations en page A 3.

PERSPECTIVES

La victoire de la banlieue

Que la recommandation d'hier du mandataire du gouvernement sur la réorganisation municipale dans l'île de Montréal, Louis Bernard, de créer «une île, une ville» ne trompe personne. S'il y avait à déclarer un vainqueur de la lutte d'influence que se sont livrée, au cours des derniers mois, le maire de Montréal et les maires des municipalités de banlieue, il est loin d'être certain que celui-ci serait Pierre Bourque.

Objet de nombreuses fuites depuis quelques semaines, le fameux rapport Bernard, qui a été officiellement remis hier à la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, Louise Harel, ne réservait plus beaucoup de surprises. Le mandataire du gouvernement y recommande la création d'une nouvel-

le ville dont le territoire s'étendrait à l'ensemble de l'île, qui serait pourvu d'un pouvoir distinct de taxation et qui serait dirigée par un maire et 64 conseillers municipaux élus au suffrage universel. La nouvelle ville abriterait 27 arrondissements disposant eux aussi d'un pouvoir de taxation et étant administrés par sept personnes élues: un conseiller municipal, qui assumerait également le rôle de maire d'arrondissement, et six conseillers d'arrondissement.



Éric Desrosiers

À la décharge du maire Bourque et de ses talents de négociateur, cette recommandation de Louis Bernard est pratiquement une copie conforme de la proposition

VOIR PAGE A 10: BANLIEUE

Trop complexe au goût du maire Bourque, trop éloigné des communautés locales selon les maires de banlieue, le rapport du mandataire du gouvernement sur le réorganisation municipale dans l'île de Montréal ne se sera pas attiré longtemps les éloges. Au-delà des qualités et des défauts propres au document, il est vrai qu'il fallait prévoir que l'événement tant attendu ne signifie hier que la fin d'une bataille, dans une guerre qui se transporte désormais à Québec.

À l'exception des huit maires qui ont appris que le mandataire Louis Bernard recommandait la disparition de leurs municipalités, le plus déçu hier était probablement nul autre que le maire de Montréal.

Ardent défenseur depuis plus d'un an du projet «une île, une ville», Pierre Bourque reconnaissait volontiers hier que le rapport Bernard se démarquait nettement de son propre projet. Bien sûr, on propose la création d'une grande ville qui s'étendra à la grandeur de l'île. Bien sûr, le maire de cette nouvelle ville sera élu au suffrage universel et disposera d'un conseil municipal de 65 conseillers élus eux aussi directement par les citoyens. Mais...

«C'est un rapport excessivement complexe, a souligné avec regret le maire Bourque, qui essaie de plaire aux uns et aux autres. On doit essayer de rendre le projet beaucoup plus simple et plus compréhensible pour les citoyens. Je ne crois pas que l'élection de 170 conseillers, le vote pour deux, parfois trois élus différents dans certains arrondissements, soit de nature à simplifier la situation.» Un système simple et efficace, rappelle-t-il, serait plutôt l'établissement d'un seul conseil municipal souverain qui aurait le pouvoir de déléguer la responsabilité des services de proximité à des conseils d'arrondissement dirigés par un président désigné, et non pas un maire élu. «Je n'aime pas cette idée de «maire d'arrondissement», confie-t-il. Il ne devrait y avoir qu'un seul maire dans une ville.»

Les municipalités de banlieue

Nettement plus satisfait du rapport Bernard, le président de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMB), Georges Bossé, n'en a pas moins réservé l'essentiel de ses commentaires à le critiquer. Bien sûr, on propose deux paliers de gouvernement disposant chacun d'un pouvoir de

VOIR PAGE A 10: MAIRES

- Autres informations, page A 3
- L'éditorial de Jean Robert Sansfaçon, page A 8

L'affaire Infonie

Hier soir, à Montréal, les joyeux fous de l'Infonie célébraient les 33 ans d'apparition du groupe montréalais multimédia le plus «flyé», le plus «petté», le plus «dopé» de l'histoire de la création contemporaine. Le poète Raoul luoaR yauguD Duguay a lancé un livre-hommage, un ouvrage-synthèse et Walter retlaw uerduoB Boudreau a sorti deux disques témoignant de «touttt» l'aventure. Petit retour sur leur grande affaire.

STÉPHANE BAILLARGEON
LE DEVOIR

Raoul luoaR yauguD Duguay

C'était quoi l'affaire? C'était ça l'affaire. Pis y faut en avoir pris des affaires pour écrire des affaires de même. Des bonnes affaires en plus...

«Q. Combien y a-t-il d'affaires?
R. Il n'y a qu'une seule Affaire.
Q. Combien y a-t-il d'affaires dans l'Affaire?
R. Il y a trois affaires dans l'Affaire.
Q. Quelles sont les trois affaires dans l'Affaire?
R. Les trois affaires dans l'Affaire sont: l'Affaire, l'Affaire et l'Affaire.»

Ce texte ironico-critico-anticatho, pastichant les questions sur les mystères de la Trinité de l'ancien petit catéchisme, s'intitule évidemment *L'Affaire*. Il est reproduit à la page 33/3+3 du livre *L'Infonie, le bouitt de touttt*, touttt frais sorti des Éditions de... Trois-Pistoles. *L'Affaire* est présenté par l'auteur Raoul luoaR yauguD Duguay comme le «poème ex cathedra et incommensurablement ancestral» et encore comme l'«article 3 du consortium joyeotal de l'Infonie», qui a toujours tenu lieu de préface vocale à «touttt manifestation infoniaque avec la permission hihiyak du Grand Kéka dont le flacotement bilatéral des babines assure la pérennité de notre totalité».

Wow! L'ouvrage, à mi-chemin entre l'anthologie et l'exercice mémoriel de groupe (on y trouve environ 33 signatures), raconte ce qui a pu mener à ça, à cette affaire et à d'autres encore qu'on a pu (re)découvrir hier soir au Musée d'art contemporain, «touttt» ces toiles, sculptures, linogravures, xylogravures, dessins individuels et collectifs, photos, affiches, costumes, livres, partitions et disques, bref, ces trente-trois et cent objets témoignant de la folle équipée de l'Infonie — et réveillez-vous Toulmond, parce que l'expo ne sera en place que jusqu'à dimanche.

VOIR PAGE A 10: INFONIE

L'Affaire est présenté par l'auteur Raoul luoaR yauguD Duguay comme le «poème ex cathedra et incommensurablement ancestral» et encore comme l'«article 3 du consortium joyeotal de l'Infonie», qui a toujours tenu lieu de préface vocale à «touttt manifestation infoniaque avec la permission hihiyak du Grand Kéka dont le flacotement bilatéral des babines assure la pérennité de notre totalité».



JACQUES GRENIER
LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Commission Clair

Les médicaments coûteraient trop cher, affirment les fabricants

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement québécois paie les médicaments trop cher. Il pourrait réduire sa facture de 25 millions par année en ne se procurant que les médicaments génériques au lieu d'acheter des médicaments d'origine.

C'est ce qu'a soutenu hier Jim Keon, président de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques (ACFP). M. Keon témoignait devant la commission Clair, qui se penche sur les services de santé au Québec.

Selon M. Keon, les médicaments génériques sont d'une qualité et d'une efficacité aussi grande que les médicaments d'origine.

«Pourquoi faut-il continuer de subventionner de riches multinationales des médicaments d'origine qui profitent déjà du programme de crédits d'impôts le plus généreux en Amérique du Nord?» a demandé Jim Keon.

Ce dernier a reconnu que dans les années 1980, la majorité des compagnies de médicaments génériques et les emplois qu'elles créaient étaient en Ontario. Mais ce n'est plus le cas. Plus de 40 % des emplois canadiens engendrés par la fabrication de médicaments génériques sont désormais au Québec, soit la même proportion que pour les emplois de l'industrie des médicaments d'origine, a soutenu M. Keon.

Actuellement, les gouvernements accordent une protection allant jusqu'à 20 ans aux brevets des médicaments d'origine après leur homologation. Le but de cette mesure est de récompenser les entreprises qui font de la recherche par le biais d'une exclusivité commerciale.

Mais au Québec, après ce délai, plusieurs médicaments d'origine demeurent remboursés par le régime public d'assurances. C'est sur ce plan qu'il faudrait intervenir, estime le président de l'ACFP.

REER-santé

Par ailleurs, les compagnies d'assurances ont proposé la création d'un «REER-santé».

Yves Millette, vice-président de l'Association canadienne des compagnies d'assurances, a décrit ce REER-santé comme l'instauration pour les personnes actives d'une protection qui entrerait en vigueur au moment de leur retraite et qui s'ajouterait aux régimes d'assurances qu'elles détiennent.

Un tel régime permettrait aux contribuables de mettre de l'argent de côté pour avoir accès, au moment de leur retraite, à un capital disponible pour les soins de santé. Cela libérerait l'État d'avoir à assumer de telles charges.

M. Millette a invité par ailleurs la commission Clair à se pencher sur les délais de réintégration des travailleurs victimes d'un accident de travail. «Actuellement, des personnes demeurent pendant des mois absentes du travail uniquement parce qu'elles attendent une chirurgie ou des soins non disponibles quand le système de santé est engorgé», a-t-il dit.

Ces délais coûtent cher aux employeurs qui assument les coûts des programmes d'assurance salariale. De plus, certains patients vont à l'étranger à défaut d'avoir accès à des services ici même au Québec, a fait valoir M. Millette.

Médecins

Par ailleurs, les médecins ne partagent pas tous la même opinion quant à la régionalisation des services.

L'Association des jeunes médecins du Québec, qui regroupe des médecins comptant moins de 10 ans de pratique, a réclamé l'élimination des régies régionales et une plus grande centralisation du système de santé. «Il faut éliminer les régies régionales. Les établissements devraient se rapporter directement au ministère de la Santé», a soutenu D' Ziad Nasreddine, président de l'Association, en invoquant l'efficacité.

Vote de 33 à 23 au conseil municipal

Toronto enverra ses tonnes de déchets dans le nord de l'Ontario

JAMES MCCARTEN
PRESSE CANADIENNE

Toronto — Un des débats les plus acerbés de l'histoire ontarienne récente s'est clos hier avec le résultat d'un vote par lequel la Ville de Toronto s'autorise à expédier par train ses déchets vers un site d'enfouissement situé dans le nord de l'Ontario, à quelque 30 kilomètres de la frontière québécoise.

Le conseil municipal torontois a en effet approuvé, par un vote de 33 à 23, la mise en œuvre d'un contrat de un milliard de dollars avec la compagnie Rail Cycle North, au terme de quatre jours d'un débat vigoureux, voire acrimonieux, dont l'issue a dégoûté des centaines de militants opposés au projet.

Le projet de Rail Cycle North prévoit l'enfouissement — pour les 20 prochaines années, à compter de 2002 — des 900 000 tonnes annuelles de déchets torontois sur le site de la mine désaffectée Adams, à Kirkland Lake, une petite ville sise à 600 kilomètres au nord de Toronto mais à seulement 30 kilomètres de la frontière du Québec.

Des manifestants, dont plusieurs avaient fait un trajet de cinq heures pour assister aux procédures, ont accueilli le résultat du vote avec des clameurs de mécontentement. Des politiciens qui se sont battus contre le projet ont quant à eux signalé que la ville de Toronto donnait de la sorte raison à tous ceux qui la considéraient avec mépris. «Ce que nous venons de faire confirme ce que bien des gens pensent de Toronto, c'est-à-dire que nous sommes arrogants et que nous ne

nous sentons pas concernés par l'environnement», a commenté le conseiller municipal Jack Layton. «Nous sommes l'archétype de la grosse ville arrogante, celle qui attise depuis de nombreuses années la colère des petites villes du Nord et de l'Ouest canadiens», poursuit-il.

Carol McBride, chef des Premières Nations du Témiscamingue, a indiqué que les autochtones résidant dans les environs de la mine Adams n'allaient pas accepter les déchets de Toronto sans livrer un dur combat. «Toronto vient de déclarer la guerre aux gens du Nord», a-t-elle déclaré.

Lui-même opposé au plan d'enfouissement, le maire de Kirkland Lake, Richard Denton, a toutefois appelé ses concitoyens au calme. «Je n'approuve pas la désobéissance civile, a-t-il affirmé, mais je constate que les gens ne décolèrent pas.»

Au nombre des amendements adoptés hier, on en retrouve cependant un qui permettrait à Toronto de mettre un terme au contrat si le gouvernement fédéral devait demander une étude d'impacts environnementaux.

Les opposants au projet voient dans cet amendement un indice que le dossier est maintenant entre les mains du ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson, qui aurait le pouvoir d'exiger une telle étude d'impacts.

En ce cas, la Ville de Toronto devrait se rabattre sur une solution alternative et expédier, par l'entremise d'une autre compagnie, ses déchets par camion à destination de sites d'enfouissement du Michigan.

OGM

Ottawa aurait un préjugé favorable

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'organisation Greenpeace accuse le gouvernement fédéral de ne pas avoir exprimé tous les points de vue dans un cahier spécial portant sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) qu'il a commandé pour accompagner le dernier numéro de la revue mensuelle *Canadian Living*.

Selon l'organisation de protection de l'environnement, ni ses commentaires ni ceux de scientifiques et de personnalités publiques opposés aux OGM n'ont été retenus dans le supplément en question, fabriqué par des rédacteurs du magazine, à la demande de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Les affirmations de plusieurs groupes, dont Greenpeace, le Conseil des Canadiens et certaines entreprises spécialisées en biotechnologie, étaient mentionnées dans la première version du reportage. Mais rien de tous ces commentaires n'a survécu dans la version finale, qui met plutôt l'accent sur les fonctions régulatrices de l'agence et du ministère fédéral.

«Résultats spectaculaires»

L'étude sur le traitement hyperbare aurait révélé des progrès chez l'enfant

Un chercheur reproche au Fonds de recherche en santé et au ministère d'avoir court-circuité la recherche

LIA LÉVESQUE
PRESSE CANADIENNE

La plus récente étude québécoise sur l'efficacité du traite-

ment en chambre hyperbare, loin de démontrer l'inefficacité du traitement, a plutôt fait voir des résultats «spectaculaires» chez plusieurs enfants.

C'est l'opinion émise par le D^r Pierre Marois, l'un des chercheurs de l'étude sur l'efficacité du traitement en chambre hyperbare pour les enfants atteints de paralysie cérébrale.

La recherche suscite la controverse puisque les chercheurs et ceux qui l'ont financée n'arrivent pas aux mêmes conclusions à partir de la même étude réalisée entre octobre 1999 et janvier 2000 sur deux groupes d'une cinquantaine d'enfants.

Le premier groupe d'enfants avait reçu une dose équivalente à 1,75 atmosphère de pression. Le second groupe avait reçu une dose de 1,3 atmosphère de pression. À titre de référence, l'air respiré au niveau de la mer a une pression de une atmosphère; plus on monte en altitude, plus la pression diminue.

L'étude a bel et bien démontré

qu'il n'y avait pas de différence significative entre les deux groupes d'enfants, les deux ayant progressé.

Jusqu'ici, on a entendu la version du directeur de la recherche, le D^r Jean-Paul Collet, ainsi que du Fonds de recherche en santé du Québec et du ministère de la Santé et des Services sociaux, selon laquelle l'étude a démontré que le traitement n'avait aucun effet thérapeutique marqué sur la condition et la motricité des enfants. Autrement dit, les résultats positifs remarqués par les parents relèveraient de «l'effet psychologique» du traitement.

Autre version

Or tous les autres chercheurs ayant participé à la recherche partageraient une autre opinion, assurait en entrevue le chercheur Pierre Marois, médecin physiatre.

Selon lui, les enfants de cette étude ont plutôt évolué de 3 % en deux mois, sous traitement hyperbare, alors que durant les trois mois qui ont suivi, lorsqu'ils avaient repris leur thérapie conventionnelle, sans traitement hyperbare, ils n'avaient évolué que de 0,3 %. «C'est dix fois moins en plus de temps», fait-il valoir.

Chez certains enfants, les résultats sont «presque miraculeux», soutient le D^r Marois. «Il y a des enfants qui se sont mis à parler pour la première fois, à marcher pour la première fois, à se tenir assis pour la première fois.»

La différence d'interprétation vient du sens que chacun donne à la pression de 1,3 atmosphère administrée au second groupe d'enfants.

Pour le D^r Collet, ce groupe d'enfants a reçu ce qu'il désigne

comme un placebo, c'est-à-dire un produit inerte et sans effet. On peut donc comparer les deux groupes qui ont évolué sensiblement de la même façon et conclure que la preuve n'a pas été faite de l'efficacité thérapeutique du traitement.

Pour le D^r Marois, ce groupe à 1,3 atmosphère n'a pas reçu un placebo mais simplement une dose plus faible en traitement hyperbare. On ne peut donc conclure à l'inefficacité du traitement mais au fait que même à une dose plus faible, les progrès sont impressionnants.

Accusation

Le D^r Marois accuse carrément le Fonds de recherche en santé et le ministère, qui ne voulait pas payer pour ce traitement, d'avoir court-circuité la recherche. «Tout le processus a été complètement saboté. Le Fonds de recherche en santé a abusé de son pouvoir pour écarter les chercheurs et arriver à des conclusions. Il a formé un comité-conseil composé de gens qui s'étaient tous exprimés contre les effets potentiels de ce traitement-là et qui leur ont dit que c'est un effet placebo, mais basé sur rien, sur aucune espèce de preuve scientifique.»

La seule façon de tirer la chose au clair, selon le D^r Marois, est de reprendre l'étude, cette fois avec un groupe témoin qui ne suivrait aucun traitement. On pourrait y ajouter un deuxième groupe qui prendrait un placebo; un troisième groupe qui recevrait de la pression et de l'oxygène; un quatrième groupe, de la pression seule, et un cinquième groupe, de l'oxygène seul.

Faculté de musique

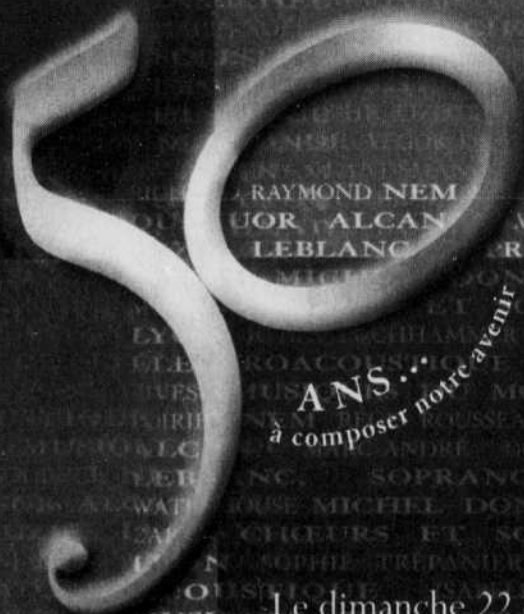
50 ÉVÉNEMENTS EN MUSIQUE

La Faculté de musique de l'Université de Montréal et Pro Musica présentent

JOSÉ VAN DAM
BARYTON-BASSE

MACIEJ PIKULSKI
PIANO

Au programme
Œuvres de Schumann,
Fauré, Duparc et Ravel



Le dimanche 22 octobre 2000
à 20 heures

Salle Claude-Champagne
220, avenue Vincent-d'Indy
Montréal

Billetterie :
(514) 842.2112

Prix : 50 \$, 75 \$
100 \$ (récital et réception)
www.umontreal.ca

Université de Montréal

SURVEILLEZ NOTRE PROGRAMMATION JUSQU'EN AVRIL 2001

CBC 93.7 LE DEVOIR Le Soir Musical chaîne culturelle Radio-Canada CISM CTVW LE P+INT



BOUTIQUE
Enfants Deslongchamps
Futures mamans



Vêtements pour enfants 0-18 ans
Vêtements de maternité à l'étage
1007, RUE LAURIER O.
OUTREMONT
TÉL.: 274-2442

MEPHISTO
ET MARCHER DEVIENT UN PLAISIR

Vendredi et samedi, 13 et 14 octobre, nous vous invitons à venir rencontrer les représentants de MEPHISTO et vous recevrez un cadeau avec tout achat de chaussures et sandales MEPHISTO au prix régulier.

FIRMA

CENTRE EATON DE MONTRÉAL (MÉTRO MCGILL)
705, Ste-Catherine O., #3-130, Montréal (Québec) H3B 4G5
Tél. / Fax: (514) 288-6006

LES COURS MONT-ROYAL (MÉTRO PEEB)
1455 rue Peel, #144, Montréal (Québec) H3A 1T5
Tél. / Fax: (514) 845-3007

LE DEVOIR

MONTREAL

DISTRIBUTION DES COMPÉTENCES

LA NOUVELLE VILLE

Un maire et 64 conseillers municipaux

- Développement économique (industriel, touristique et commercial)
- Les grands parcs, équipements et événements
- Voirie des grandes artères de circulation (gestion et financement)
- Production et distribution de l'eau potable
- Infrastructures souterraines (fils, réseau d'aqueduc et d'égouts)
- Planification du schéma de couverture des risques d'incendie et coordination des services d'incendie des arrondissements
- Financement du logement social

LES ARRONDISSEMENTS

Dix-huit arrondissements issus des villes de banlieue et neuf arrondissements issus de la ville de Montréal

- Révision du plan d'urbanisme de l'arrondissement
- Zonage local
- Émission des permis
- Octroi des dérogations pour la conversion d'immeubles en copropriétés divisées
- Pompiers
- Cueillette des déchets et des matières résiduelles
- Stationnement et plan de circulation dans le réseau routier local
- Entretien, réfection, nettoyage et éclairage du réseau routier local
- Dénégement
- Parcs locaux, équipements locaux (sports, loisirs ou culture)
- Participation aux organismes de développement économique
- Toute autre activité de portée locale

Construction du Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal

SNC-Lavalin sera aux avant-postes

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

La firme SNC-Lavalin pilotera les travaux de planification et les plans de financement du futur Centre hospitalier universitaire de l'Université de Montréal (CHUM), dont le gouvernement Bouchard a annoncé l'hiver dernier la construction sur un site unique de la rue Saint-Denis, à Montréal.

Le visage du futur centre hospitalier universitaire de langue française, dont l'ouverture est prévue pour 2007, portera à plus d'un titre la marque de la célèbre firme d'ingénierie québécoise puisque le président de la Société d'implantation du CHUM (SICHUM), Claude Béland, a également annoncé hier la nomination d'un proche collaborateur de SNC-Lavalin à la vice-présidence de la société chargée de mettre le CHUM au monde.

En effet, le SICHUM a requis les services d'Henri-Paul Martel pour mener à bien les travaux de conception et d'implantation du futur hôpital. M. Martel, un collaborateur de longue date de SNC-Lavalin, notamment pour le projet de la Baie-James, a présidé le groupe Axor International et était jusqu'à tout récemment à l'emploi d'Hydro-Québec International.

Associée aux entreprises SIM et Expertise 3S, la firme SNC-Lavalin a quant à elle remporté, devant trois autres consortiums, l'appel d'offres lancé l'été dernier par le SICHUM. Faute d'un nombre suffisant de soumissionnaires, la période de soumission avait dû être prolongée de quelques semaines avant que le choix ne s'arrête sur SNC-Lavalin.

Trop tôt

Interrogé à savoir si les coûts du futur CHUM subiraient la même spirale inflationniste que

ceux du projet d'hôpital universitaire piloté par l'université McGill, Claude Béland a rétorqué hier qu'il était beaucoup trop tôt pour sauter aux conclusions. «On est incapables de dire pour l'instant quels seront les coûts exacts du projet. Le chiffre de 800 millions était un ordre de grandeur. McGill a commencé avant nous, et ils ont débarrassé beaucoup plus de terrain», a soutenu M. Béland.

Récemment, les porte-parole du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) ont en effet déclaré que les coûts prévus de 800 millions grimperaient probablement à 1,1 ou 1,2 milliard de dollars. L'ouverture du CUSM, qui doit être construit sur les terrains Glen, aux limites de Westmount, serait aussi reportée de 2004 à 2006.

Par ailleurs, Claude Béland a expliqué qu'il réclamera bientôt une rencontre avec le ministre de la Santé, Pauline Marois, pour savoir quelle sera la part du financement public disponible pour mener à bien son projet. «Je veux savoir combien mon actionnaire principal peut me donner», a lancé M. Béland. Pour ce qui est du financement privé, le CHUM et le CUSM travaillent à une campagne de financement conjointe de leurs deux projets, histoire d'éviter le dédoublement de la sollicitation auprès des milieux d'affaires.

Voyage exploratoire

Enfin, les têtes dirigeantes du SICHUM ont indiqué qu'elles songeaient à visiter prochainement l'hôpital national de la Norvège à Oslo, l'hôpital Georges-Pompidou de Paris, le Dartmouth-Hitchcock Medical Center du New Hampshire et The New Bronson Total Health Care de Kalama, au Michigan, cités comme autant de modèles d'hôpitaux d'avant-garde de par le monde.

Rapport Bernard sur la réorganisation municipale

Grincements de dents chez les maires de la Rive-Sud

C'est en grincant des dents que la plupart des maires de la Rive-Sud ont reçu le rapport Bernard sur la réorganisation municipale. La naissance de la ville de Champlain ne se fera pas sans heurts.

VALÉRIE DUFOUR
LE DEVOIR

Fusion de huit villes en une seule, voilà l'essence de la proposition de Louis Bernard pour réorganiser la couronne sud. Et cela ne fait pas du tout l'affaire des principaux intéressés.

Dans son rapport rendu public hier, M. Bernard suggère en effet le mariage des villes de Boucherville, Longueuil, Saint-Hubert, Saint-Bruno-de-Montarville, Greenfield Park, LeMoine, Saint-Lambert et Brossard. La nouvelle ville de Champlain compterait quelque 380 000 habitants et s'annulerait en janvier 2002, après des élections municipales.

Au lieu des huit maires et 77 conseillers municipaux actuels, il n'y aurait plus qu'un seul maire et une vingtaine de conseillers. De plus, le mandataire du gouvernement recommande de créer des conseils de quartier qui pourraient jouer de certains pouvoirs, mais cette démarche est laissée à la discrétion des nouveaux élus de la ville de Champlain. Cette recommandation fait rugir les maires.

«Ce rapport est vide, on joue l'avenir de la région sur une feuille de chou», a lancé, indignée, la mairesse de Boucherville, Francine Gadbois. «J'espère que Mme Harel va aller plus loin et penser à l'ensemble de l'économie régionale.» La mairesse aurait plutôt privilégié un regroupement plus large, quitte à envisager une grande fusion à plus long terme.

«Non seulement le citoyen va payer plus cher, il n'y aura plus de sentiment d'appartenance et les élus ne seront plus impartiaux», a ajouté Mme Gadbois. Si elle doit accepter cette réorganisation, elle jure qu'elle va se battre pour obtenir des arrondissements. Louis Bernard n'est pas fermé à cette suggestion mais juge que sa solution est un point de départ et qu'elle stimulera le développement économique de toute la région.

Un exemple

«Avant, la Rive-Sud était un chef de file en aéronautique, et maintenant, le domaine semble lui échapper», a donné en exemple M. Bernard lors d'un point de presse. Se-

lon lui, l'implantation d'une nouvelle usine de Bombardier à Mirabel ne s'explique pas. «Comment se fait-il que Saint-Hubert n'a pas été considérée comme nouveau site? Pourtant, Bombardier a aidé à développer cette ville. Pour moi, cela veut dire que Saint-Hubert n'exploite pas ses ressources correctement, et la nouvelle structure permettra de corriger la situation.»

La nouvelle ville de Champlain n'est pas une appellation qui fait sourire le maire de Longueuil, Claude Gladu. «M. Bernard a pris la solution la plus facile. Et ce n'est pas une solution que je préconisais car je suis contre les fusions forcées.» Il a cependant précisé que si la réforme allait de l'avant, il serait candidat à la mairie aux élections de novembre 2001.

Même chose du côté de Saint-Lambert: «M. Bernard semble nous imposer une structure municipale semblable à celle de la ville de Laval», souligne Guy Boissy. Même si les maires ont beaucoup d'opinions différentes, nous croyons tous que les recommandations du rapport nuisent à l'intérêt général de la Rive-Sud.»

Le maire de Saint-Bruno fulmine lui aussi. «Ça fait 20 ans qu'on travaille avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu et on a signé des ententes pour les transports en commun, le service de prévention des

incendies et l'assainissement des eaux, et là, on nous fusionne avec des villes de la MRC Champlain. [...] On est d'accord pour séparer l'assiette fiscale, mais on veut le faire avec des gens de chez nous, avec qui on travaille depuis longtemps.»

Deux villes

Comme ses collègues de Greenfield Park et de LeMoine, le maire de Brossard, Paul Leduc, privilégiait plutôt la création de deux villes. «Il faut se rappeler que M. Bernard ne fait qu'une recommandation et que son rapport n'est pas une décision gouvernementale. Le processus démocratique n'est pas terminé, nous aurons encore l'occasion de faire valoir notre point de vue.»

Si cette option n'est pas retenue, les élus se plieront à la volonté de l'Etat. «Le gouvernement tranchera et on se conformera à sa décision parce qu'on n'a pas le choix», explique le maire de LeMoine, Guy Talbot.

Ce ne sera pas un problème pour le maire de Saint-Hubert, Michel Latendresse, qui ouvre grand les bras au rapport Bernard. «Les services à la population ne seront pas affectés, croit-il. [...] Ce qui est important dans nos fusions, c'est le développement régional. Avec cette fusion, on va arrêter de tirer la couverture chacun de son côté et penser en fonction d'un cadre plus grand.»

Fusions municipales

25 000 employés municipaux manifestent leur inquiétude

JUDITH LACHAPPELLE
LE DEVOIR

Pancartes et drapeaux brandis bien haut, chants et slogans scandés bien fort, quelque 25 000 employés municipaux ont manifesté hier leur inquiétude quant aux conséquences des fusions

«On en a fait des dizaines de fusions municipales, et on ne nous a jamais imposé de conditions de travail»

municipales. Au Stade olympique de Montréal, ils étaient plus de 10 000 à avoir défilé l'ordonnance du Conseil des services essentiels pour participer hier matin au rassemblement qui s'est déroulé simultanément avec ceux de Québec, Jonquière et Baie-Comeau.

Au menu de cette «première journée d'étude», des discours enflammés pour dénoncer les lois 124, 134 et 137 sur la réorganisation du travail en marge des fusions municipales, lois qui prévoient entre autres la nomination d'un arbitre qui décrètera les conditions de travail de la nouvelle entité municipale. Pour les syndiqués, il s'agit d'une entrave à la libre négociation. «Les fusions sur notre dos, ça ne passera pas!», a lancé Jean Lachance, président des cols bleus de Québec. Les employés municipaux, ont évoqué plusieurs leaders, n'ont pas à rougir de leurs conditions de travail et doivent se battre pour les conserver.

Climat de guerre

Claude Généreux, président de la section québécoise du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP), a rappelé les batailles des employés municipaux à l'époque

de la Première Guerre mondiale. «[Le gouvernement] nous ramène dans un climat de guerre quasi mondiale dans le monde municipal!», Le président de la FTQ, Henri Massé, a reconnu que le gouvernement menait 1-0 dans le match, mais qu'on en était encore qu'à la première manche... «On en a fait des dizaines de fusions municipales, et on ne nous a jamais imposé de conditions de travail», a-t-il lancé.

L'animateur de télévision bien connu Gaston L'Heureux avait été recruté pour assurer le déroulement du rassemblement, y allant d'un poing levé ou d'un pouce baissé à l'occasion pour stimuler les syndiqués survoltés, prêts à se lever à tout moment pour chanter «Solidarité!» dans un vacarme assourdissant. Ils ont bruyamment ovationné leurs leaders syndicaux, dont Jean Lapierre, le président du Syndicat des cols bleus de Montréal.

Ce dernier était notamment à la tête du groupe des cols bleus et blancs municipaux qui ont défoncé les portes de la salle où se tenait le congrès du Parti québécois, à Trois-Rivières, en août dernier. Hier, sur l'estrade, il a encouragé ses troupes à poursuivre la lutte, évoquant que ce n'était que «le calme avant la tempête». D'ailleurs, alors qu'ils se levaient pour aller manifester devant la Tour de la bourse, un leader a supplié au micro les syndiqués de s'en tenir à une «manifestation pacifique». «Ils vont tellement entendre parler de nous, on n'a pas besoin d'en faire plus!»



JACQUES NADEAU LE DEVOIR
Au Stade olympique de Montréal, ils étaient plus de 10 000 à avoir défilé l'ordonnance du Conseil des services essentiels.

GROUPE
Renaud-Bray

www.renaud-bray.com

Venez rencontrer



AMIN
MAALOUF



Amin Maalouf
Les identités meurtrières



Amin Maalouf
Les Échelles du Levant

le samedi 14 octobre
de 14 h à 16 h

Champigny

4380, rue St-Denis

(514) 844-2587



Nathalie
ELLIOTT

Mon premier
dictionnaire
français illustré

4^e tirage.

1192 pages - 35 \$

Les Éditions
GUERIN

En vente dans toutes les librairies

PRÊT À PORTER POUR HOMMES

CLUB 402
HOMME

Notre collection
Automne-Hiver est arrivée.

Achetez directement de
l'importateur les grandes
marques de costumes
Importés d'ITALIE :
au bas prix de

499 \$ le costume !

Tissus signés : - Cerruti 1881
- Zegna - Marzotto - Zignone - etc.

1118, rue Ste-Catherine Ouest
2^e étage, Montréal
(514) 861-3636
Lun. au ven. 10 h à 18 h • Sam. 10 h à 16 h

LE DEVOIR

POLITIQUE

Cahier des propositions du congrès du PLQ

Éducation: coup de frein des militants libéraux

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Proposée par la commission politique du Parti libéral du Québec, l'instauration de bulletins décernés aux écoles et de primes au rendement pour les enseignants ne fait pas l'unanimité parmi les militants libéraux.

C'est ce qui ressort de l'analyse des 400 amendements que les membres du PLQ ont présentés en vue de leur congrès qui se déroulera en fin de semaine à Québec. En revanche, l'idée d'adopter une charte des droits des patients passe comme une lettre à la poste.

Les coprésidents du comité organisateur du congrès, soit Nathalie Normandeau, députée de Bonaventure, et Christian Lessard, ainsi que le président de la commission politique du PLQ, Marc-André Blanchard, ont rendu public le cahier des propositions d'amendement au document thématique *La liberté de choisir*, dévoilé en août dernier en préparation de ce premier congrès des membres du PLQ depuis les élections de 1998.

«Pendant 40 ans, on a limité le choix des citoyens», a souligné M. Blanchard. «Cessons de traiter les citoyens comme en 1940.»

Amendements

Des 400 amendements en provenance des organisations libérales des circonscriptions, 126 se rapportent à l'éducation, un pan important du document de la commission politique, 105 touchent la santé, autre point fort du document, et 58 concernent l'économie. Si, en ce qui a trait à la santé, les libéraux ont voulu apporter des précisions, souvent de détail, sur les orientations arrêtées par la commission politique, et si, en économie, ils y sont allés de quelques propositions qui vont un peu plus loin que le document d'origine, en éducation toute-

fois, plusieurs propositions tentent d'atténuer des prises de position jugées trop radicales.

C'est le cas de la proposition controversée de décerner des bulletins aux écoles et de permettre d'en comparer les performances. Ainsi, les militants de Westmount-Saint-Louis, de Bourget, de Bourassa et de Verdun suggèrent qu'une commission indépendante n'identifie que les écoles les plus performantes afin qu'elles servent d'exemples aux autres. Un militant de Mont-Royal, Pierre Meunier, propose de biffer la mention de primes au rendement accordées aux «enseignants émérites», avancée par la commission politique, pour la remplacer par un programme de reconnaissance et d'appréciation des enseignants les plus performants. En outre, des militants d'une dizaine de circonscriptions souhaitent la création d'un ordre professionnel des enseignants.

Sur le plan de l'enseignement de l'anglais langue seconde, plusieurs militants voudraient que le programme du parti aille plus loin. La commission politique a suggéré que le gouvernement permette l'enseignement de l'anglais aux élèves francophones dès la première année «là où les parents le souhaitent». Les militants de plusieurs circonscriptions voudraient en faire une obligation pour tous les élèves francophones, d'autres voudraient que l'assurance soit donnée que tous les étudiants québécois soient bilingues à la fin du secondaire 5.

En matière d'économie et de finances, la commission jeunesse propose l'adoption d'un loi-cadre prévoyant le remboursement de la dette. Les militants de La Pinière ont trouvé une solution plus expéditive: vendre en tout ou en partie les sociétés d'État comme la Société des alcools du Québec et Loto-Québec et appliquer le produit de ces ventes à la réduction de la dette.

Création d'une agence fédérale de la main-d'œuvre

Diane Lemieux entend bloquer le projet d'Ottawa

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard se battra avec la dernière énergie pour bloquer le gouvernement fédéral, qui envisage la création d'une agence de développement de la main-d'œuvre de la «nouvelle économie», en contravention avec l'entente Canada-Québec signée en 1997.

«Je vais combattre ça de toutes mes forces», a dit hier la ministre d'État au Travail et à l'Emploi, Diane Lemieux, au cours d'un point de presse. La ministre a rappelé que le gouvernement fédéral avait signé il y a trois ans une entente transérant au gouvernement du Québec ses activités en formation de la main-d'œuvre et les budgets afférents, ce qui avait conduit à la création d'Emploi-Québec. «Il n'ont pas eu de coup de main sur le bord de la gorge. C'est une entente signée», a fait valoir Mme Lemieux.

«Je trouve ça assez agaçant, pour ne pas dire arrogant, de la part d'Ottawa», d'arriver avec de nouveaux programmes «qui vont aller dans toutes sortes de directions», a poursuivi la ministre. La difficile mise en route d'Emploi-Québec, organisme pour lequel travaillaient aujourd'hui 3000 personnes, porte maintenant ses fruits, a-t-elle soutenu. «Ce n'est pas

vrai qu'on va massacrer ces efforts-là», a-t-elle ajouté, signalant qu'elle jouit de l'appui d'autres provinces qui gèrent, comme le Québec, leurs propres programmes de formation de la main-d'œuvre à la suite d'une entente avec le fédéral.

Dans son édition d'hier, *The Ottawa Citizen* rapportait que le gouvernement Chrétien envisage de créer une agence pour coordonner et améliorer la formation de la main-d'œuvre canadienne afin de la préparer à la «nouvelle économie». Appelée Entreprise Canada, cette agence, modelée sur des organismes d'Écosse et d'Irlande, aurait un statut privé, à l'instar de la Fondation des bourses du millénaire. Cette agence serait donc financée par le gouvernement mais dirigée par le secteur privé afin d'éviter une querelle sur les compétences fédérales et provinciales, précisait le quotidien. L'éducation et la formation sont deux domaines qui relèvent de la compétence exclusive des provinces.

C'est un comité d'experts, formé par le gouvernement Chrétien en 1998, qui a formulé cette recommandation de créer une agence fédérale en matière de formation de la main-d'œuvre pour des secteurs jugés cruciaux: l'automobile, les biotechnologies, les technologies de l'environnement, les technologies de l'information et les télécommunications.

Attentes financières du Québec face à Ottawa

Chevrette lève le ton

Le ministre veut savoir quels projets le fédéral entend financer

FRANÇOIS CARDINAL
DE NOTRE BUREAU
DE QUÉBEC

Le ministre des Transports, Guy Chevrette, s'impatiente. Alors qu'il n'en est toujours qu'à l'étape des accusés de réception avec Ottawa, une «ribambelle de ministres fédéraux» multiplie, ailleurs au pays, les engagements électoraux et les promesses, chiffrés à hauteur de plus de trois milliards de dollars à ce jour.

«Je demande aux fédéraux de cesser de se promener sur le terrain en jetant de la poudre aux yeux et de nous dire concrètement quels projets ils financent [au Québec] et à quelle hauteur», a lancé M. Chevrette peu avant son entrée à la réunion du conseil des ministres.

Pas de quoi faire un pont sur le Saint-Laurent

C'est en compilant les montants promis par les différents ministres fédéraux au cours des dernières semaines que le ministre des Transports est arrivé au faramineux total de 3,5 milliards. Un bien gros montant comparativement à ce que le Québec reçoit en vertu du dernier budget fédéral, déplore-t-il. Pour le Canada, cette somme s'élève à 600 millions de dollars, dont seulement 125 millions seront versés au Québec en cinq ans. «Ce sont des peanuts, il n'y a même pas de quoi faire un petit pont au-dessus du Saint-Laurent!», s'est exclamé le ministre.

La liste d'épicerie dressée par Québec est précise et bien connue d'Ottawa. La priorité du ministre Chevrette est l'aménagement de l'estacade du pont Champlain et la réalisation d'un système léger sur rail (SLR). Ce lien entre la rive sud et le centre-ville de Montréal constituerait une solution de rechange à l'actuelle voie réservée du pont Champlain. M. Chevrette demande «immédiatement» sept millions à Ottawa pour enclencher les études nécessaires à la réalisation de ce projet. Le coût total est évalué à près de 600 millions de dollars. Le ministre envisage également une participation du secteur privé dans ce dossier. C'est notamment pour quoi un comité est aujourd'hui à plancher sur la rédaction d'un projet de loi sur le partenariat public-privé, qui sera déposé d'ici la fin de l'année.

Prolongement de l'autoroute 30

Outre le SLR, le prolongement de l'autoroute 30 entre Château-Guy et Vaudreuil-Dorion, en périphérie de Montréal, préoccupe également M. Chevrette. Là encore, le fédéral se fait tirer l'oreille, a-t-il déploré. «On comprend que des élections s'en viennent. Il serait donc temps qu'Ottawa nous dise à quelle hauteur il participera au prolongement de la 30, qui est revendiqué par un comité de promotion de la Rive-Sud [qui regroupe notamment le Conseil du patronat du Québec, l'Alliance canadienne du camionnage et la Chambre de commerce du Montréal métropolitain] depuis fort longtemps.»

«Jusqu'à maintenant, a-t-il soupé, on a de la sympathie, on a beaucoup de compréhension, mais on n'a pas de confirmation.»



Stockwell Day a présenté hier sept nouveaux candidats lors d'une balade chaotique dans le métro de Montréal. On le voit ici entouré d'Eugénia Romain, Kaddis Sidaros et Guylaine St-Georges.

Stockwell Day s'offre une balade en métro

Le chef de l'Alliance défie les règles de sécurité de la STCUM pour présenter ses candidats

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

C'est un Stockwell Day rebelle qui a entraîné hier une quarantaine de journalistes, caméramans et photographes dans le métro pour une balade chaotique sans autorisation de la Société de transport de la communauté urbaine de Montréal (STCUM) et défiant toutes les règles de sécurité en vigueur.

A chaque station de métro, un nouveau candidat de l'Alliance canadienne montait à bord, accueilli par un M. Day tout sourire, portant une chemise couleur ciltrouille, demeurant droit malgré le mouvement du train et l'exiguïté des lieux. Pour capter les quelques paroles de Stockwell Day que le bruit des moteurs couvrait, la meute journalistique se tenait tant bien que mal, qui debout sur les sièges, qui en équilibre précaire sur une jambe, qui coincé entre une caméra, un collègue et un candidat allianciste.

L'idée des organisateurs était de faire démarrer le train électoral de l'Alliance canadienne de manière dynamique alors que la structuration du parti au Québec, même en mode accéléré, aurait bien besoin d'un déclenchement électoral le plus tard possible. Mais voilà, le chef de gare de l'Al-

liance canadienne n'a pas cru bon se soumettre aux règles de la STCUM.

«Cela s'est fait à notre insu. Jamais le parti ne nous a contactés. C'est moi qui ai dépêché cinq agents de surveillance à la station Henri-Bourassa, en apprenant par les journaux du matin l'intention de M. Day et de son équipe», a expliqué hier au *Devoir* la porte-parole de la STCUM, Odile Paradis.

Pas de remous

Ce n'est qu'à 14h, au moment où la presse était convoquée, que Mme Paradis a demandé à parler à un organisateur de l'Alliance. Ne voulant pas créer de remous politiques, Mme Paradis a signifié à une dame prénommée Marie-Chantal qu'il était interdit de filmer dans les wagons, question de sécurité. Marie-Chantal aurait tenté d'obtenir le passage du groupe gratuitement, ce qu'a refusé Mme Paradis.

Or la suite des événements a révélé que la consigne n'a pas été suivie, au grand dam de la STCUM. L'Alliance avait même monopolisé la voiture de tête du métro pour le chef et sa suite sans avoir conclu une entente au préalable avec la STCUM. «On fait des campagnes pour enseigner à la population les règles de sécurité et en

quelques minutes un politicien fait tout chavirer», a commenté Odile Paradis.

Ce fouillis s'est terminé à la permanence du parti qui était inaugurée en présence notamment des nouveaux candidats: Eugénia Romain (Ahuntsic), François Desrochers (Rivière-des-Mille-Îles), Guylaine St-Georges (Terrebonne-Blainville), Kaddis Sidaros (Saint-Laurent-Cartierville), Léo Housakos (Laval-Ouest), Jacques Gendron (Verdun-Saint-Paul-Saint-Henri) et Daniel Champagne (Saint-Léonard-Saint-Michel).

Si le chef de gare de l'Alliance canadienne a réussi encore à attirer l'attention médiatique pour l'image, il n'a toutefois pas pris le train du contenu. La démonstration rigoureuse toujours attendue quant à son intention d'établir un taux unique d'imposition est restée sur le quai. Tout au plus a-t-il remis en question la crédibilité des économistes qui, la veille, évaluaient son élément de programme à 20 milliards en manque à gagner pour le gouvernement. Ce sont des amis libéraux du ministre des Finances Paul Martin, a-t-il indiqué. Ce matin, M. Day aura l'occasion d'aller plus loin sur ce dossier alors qu'il en débattrait devant le Conseil du patronat du Québec.

Rencontres internationales

Identités narratives :

mémoire et perception

Sous l'égide du CELAT-UQAM

à l'Hôtel Gouverneur
Place Dupuis, 1415 St-Hubert, Montréal
Salle Sherbrooke
Station de Métro Berri-UQAM

Du 11 au 14 octobre 2000

Mercredi : Identité : l'individuel et le collectif
Jeudi : Mémoire : l'archive et la ruine
Vendredi : Perception : le réel et le virtuel
Samedi : Narration : l'histoire et la fiction

Organisateurs :

Simon Harel, Jocelyne Lupien,
Alexis Nboss, Pierre Ouellet

Liste des participants

Michel Audisio
Pierre Boudon
Gérard Bucher
Michèle Cadoret
Megda Carney
Paul Chamberland
Jean-François Chantaretto
Eric Clémens
Natalie Depraz
Joël Des Rosiers
Louise Dupré
Peter Froehlicher
Bogumil Jęwelewski Koss
Michaël La Chance
Jocelyn Lévesque
Alan Médard
Sherry Simon
Régine Robin
Jacques-Bernard Roumanes
Adelaide Russo
Serge Tisseron
Laurier Turgeon
Jean-Philippe Uzel
Michel van Schendel
Antoine Volodine
Anthony Wiall
Cecilia Wiktorowicz

Lancement collectif, jeudi le 12 octobre
17h30 à 19h30

Biennale de Montréal, Palais du commerce, 1650 rue Berri

Pour information : www.er.uqam.ca / identites.narratives

Pierre Ouellet : fax, (514) 987-8218
Caroline Déry : desy.caroline@uqam.ca tél, (514) 987-3000 poste 1664
Nicolas Simard : simard.nicolas@uqam.ca tél, (514) 987-3000 poste 2524

Adresse postale : Département d'études littéraires, UQAM, C. P. 8888,
Succ Centre-Ville, Montréal, Qc, H3C 3P8

Cahier SPÉCIAL

Tombée publicitaire **B** octobre 2000 • Parution **21** octobre 2000

Tourisme

LE DEVOIR

LES ACTUALITÉS

Le Collège des sourds
fermera ses portes
faute de permisMARIE-ANDRÉE
CHOUINARD
LE DEVOIR

Arguant qu'un établissement public offre des services équivalents sur le territoire montréalais, le ministère de l'Éducation n'accordera pas de permis à une école privée qui prône l'usage combiné de la langue des signes québécoise et du français, au grand désespoir des parents. Il y a quatre ans, le MEQ donnait pourtant le feu vert à un établissement similaire... à Québec!

La direction du Collège des sourds du Québec, qui a ouvert une annexe cette année à Montréal pour desservir la clientèle locale, a reçu la semaine dernière une lettre du ministère de l'Éducation (MEQ) lui rappelant clairement qu'elle devait mettre fin aux activités pédagogiques entreprises cet automne à Montréal. Depuis septembre en effet, le Collège des sourds prodigue à sept enfants l'enseignement combiné de la langue des signes québécoise (LSQ) et du français, sans toutefois avoir reçu la bénédiction officielle du ministère.

Alors que l'établissement de Québec fonctionne depuis déjà quatre ans, et en toute légalité, celui de Montréal y accueille sept enfants depuis le début de la rentrée sans toutefois détenir de permis du ministère, ce qui n'en fait pas un établissement dûment reconnu. «Nous ne demandons pas une subvention au ministère parce que c'est la Fondation des sourds qui finance l'école en totalité», explique Martine Poitras, mère d'une petite fille sourde qui fréquente l'établissement de Montréal. «Nous voulons seulement une accréditation qui nous donnera accès au transport scolaire, ce que nous n'avons pas.»

Dans une lettre expédiée la semaine dernière au directeur du Collège des sourds du Québec, le ministère de l'Éducation rappelait la direction à l'ordre, lui signifiant qu'il était impossible de «dispenser des services éducatifs à Montréal sans détenir une autorisation émise à cet effet par le ministre de l'Éducation».

Le MEQ appuie son refus sur l'existence parallèle d'une école publique à Montréal dispensant des services d'enseignement aux enfants sourds, l'école Gadbois, rattachée à la Commission scolaire de Montréal. «Avant de prendre cette décision, nous avons eu l'assurance que ces enfants-là ne se retrouvent

raient pas entre deux chaises», explique Alain Leclerc, porte-parole du ministre de l'Éducation, qui rappelle que cette décision est ferme.

L'école primaire Gadbois a en effet pour mandat d'enseigner aux enfants sourds, mais l'enseignement bilingue LSQ-français — ce pour quoi les parents rattachés au Collège des sourds de Montréal militent ardemment — n'y est offert que sur une base expérimentale, a confirmé hier la directrice de l'établissement, Marie-Josette Gréciot.

«Tant qu'on n'aura pas prouvé la nécessité absolue de jumeler la LSQ et le français, ça restera en effet sur une base expérimentale», explique la directrice de l'école, qui a depuis trois ans maintenant deux classes expérimentales de LSQ et français en 2^e et 3^e années ainsi qu'une troisième cette année en maternelle.

Alors qu'en début d'après-midi la directrice affirmait que malgré toute sa bonne volonté ses groupes de LSQ étaient déjà formés, la fin de la journée amenait une nouvelle information: «Nous avons informé la directrice qu'étant donné le contexte particulier, nous allons ouvrir un nouveau groupe de LSQ dans les plus brefs délais», explique Pierre Bergevin, directeur adjoint aux services éducatifs à la CSDM. «Nous n'avons toutefois pas encore trouvé les enseignants.»

Communication totale

La philosophie de l'école Gadbois repose sur le principe de communication totale, lequel mise sur l'usage combiné de divers moyens de communication pour sourds: français signé, lecture sur les lèvres, épellation des mots, LSQ.

L'intégration de la LSQ, que la directrice voit comme une nécessité, est toutefois encore marginale. Les classes expérimentales sont d'ailleurs nées d'un projet de recherche mené par le Groupe de recherche sur la LSQ et le bilinguisme sourd (UQAM), financé par le MEQ depuis quatre ans.

«Les résultats que nous observons sont très encourageants, non seulement sur l'apprentissage du français mais aussi dans la confiance des enfants et leur autonomie», note Astrid Vercaingne-Ménard, codirectrice du Groupe de recherche de l'UQAM. «Il est très probable que l'issue de notre recherche démontre que l'enseignement bilingue est mieux que la communication totale pour les enfants sourds.»

Assurance-maladie
Les utilisateurs négligents paieront
15 \$ pour renouveler leur carteKATHLEEN LÈVESQUE
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec appliquera le principe de l'utilisateur-payeur pour les 51 000 Québécois qui, chaque année, négligent de renouveler leur carte-soleil dans les délais prescrits. A compter du mois prochain, ces «délinquants» devront déboursier 15 \$.

La Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) prévoit ainsi encaisser plus d'un demi-million de dollars par année. Ces revenus ne couvriront toutefois que le coût de production de la carte-soleil. Cette projection budgétaire tient compte du fait que l'imposition de frais agira comme un incitatif pour le tiers des 51 000 Québécois négligents.

«Ça responsabilise les gens; c'est une question d'équité. C'est le principe de l'utilisateur-payeur. Les dé-

linquants qui créent les dépenses pour le gouvernement seront ceux qui les assumeront, sinon toute la société doit payer», a expliqué hier Louise Labelle, directrice de l'admissibilité et des renseignements aux personnes assurées à la RAMQ.

Les gens visés sont ceux qui omettent de renouveler leur carte d'assurance-maladie six mois après la date d'expiration de celle-ci. Au moment de leur inscription, la RAMQ vérifie leur admissibilité, ce qui pourrait permettre à l'organisme gouvernemental de dépister les personnes qui auraient séjourné hors du Québec plus de six mois au cours de la même année. Celles-ci auront à produire une preuve de résidence.

Le conseil des ministres statuera également sur la proposition de la RAMQ d'augmenter les frais de remplacement de la carte-soleil,

par suite de perte, de bris ou de vol, de 10 à 15 \$. Ce changement génèrera des revenus totaux de 262 000 \$ par année. Les bénéficiaires de l'aide sociale ainsi que les personnes âgées de 65 ans et plus n'ont pas à payer ces frais. Bon an mal an, la RAMQ remplace 75 000 cartes.

Délai de carence

Il s'agit là d'un des éléments contenus dans le projet de règlementation qui introduit également un délai de carence pouvant aller jusqu'à trois mois avant que les immigrants n'aient accès aux services de santé. Sans ce règlement, la RAMQ estime que les abus d'utilisation des soins de santé par de nouveaux arrivants qui passent par le Québec pour se faire soigner avant de migrer dans une autre province, voire aux États-Unis, risquent de croître.

En 1997, les coûts des soins donnés à des immigrants de passage se sont élevés à 1,3 million. L'année suivante, la facture a grimpé à deux millions. «Il s'agit d'une tendance lourde», a affirmé Mme Labelle, de la RAMQ.

Cette dernière a ajouté que «ceux qui sont touchés par ce délai ont les moyens de payer. Ceux qui ne sont pas capables d'assumer les coûts des soins sont exemptés». Les bénéficiaires de l'aide sociale sont exemptés, tout comme, entre autres, les réfugiés, les étudiants boursiers et les travailleurs saisonniers.

Le projet de règlement, qui a été publié dans la Gazette officielle le 12 juillet dernier, est maintenant prêt à être adopté par le conseil des ministres. Les organismes d'aide aux immigrants entendent toutefois faire pression auprès du gouvernement pour retarder le processus dont ils disent avoir été écartés.

Gestion de la forêt québécoise

Une coalition demande une enquête publique

MICHEL HÉBERT
PRESSE CANADIENNE

Québec — Une douzaine d'organismes influents et de grands syndicats réclament du gouvernement Bouchard une enquête publique sur la forêt québécoise.

Comme l'avait fait l'an dernier le poète Richard Desjardins avec son film *L'Erreur boréale*, la Coalition sur les forêts vierges nordiques a soutenu hier que la forêt québécoise est surexploitée et qu'une rupture des stocks est à craindre.

Bureau de vérification

Pour assurer la pérennité du patrimoine forestier québécois, la coalition recommande la création

d'un Bureau public de vérification des forêts et de le placer sous la responsabilité du Vérificateur général.

Malgré les bénéfices qu'elle en tire, l'industrie ne paierait pas les droits correspondant aux volumes de bois qu'elle exploite, faisant perdre au moins 12 millions par année au gouvernement. «Est-ce que le ministère du Revenu accorde une telle marge de manœuvre aux contribuables? Moi, j'ai jamais vu ça», a lancé le porte-parole de la coalition, Pierre Dubois, devant la commission parlementaire sur la révision du régime forestier, à Québec.

«Le gouvernement fait tout un plat pour un demi-million versé en trop aux assistés sociaux, il me semble qu'il y a là une question

de justice et d'équité qui n'est pas respectée», a ajouté M. Dubois sur la foi d'informations obtenues «de bonnes sources» au ministère.

Vaste coalition

Une enquête publique indépendante permettrait donc de faire la lumière sur tous les aspects de la gestion de la forêt et d'avoir une idée précise de la production des entreprises de sciage et de pâte et papier, affirme la coalition qui regroupe l'Assemblée des évêques du Québec, le Grand Conseil des Cris, la Centrale des syndicats du Québec, les syndicats des fonctionnaires et des professionnels du gouvernement et des syndicats forestiers affiliés à la CSN et la FTQ.

Le ministre des Ressources naturelles, Jacques Brassard, affirme que la révision du régime forestier comblera les lacunes du système actuel, notamment au chapitre du mesurage du bois coupé.

Cette tâche incombe aux entreprises qui déterminent ainsi elles-mêmes les sommes qu'elles doivent verser au gouvernement. Ce système est «inefficace», ont constaté le Vérificateur général en 1996 et les experts de la firme Caron Bélanger Ernst & Young en 1997.

La coalition soutient que le gouvernement Bouchard est trop favorable à l'industrie forestière. «Si je couche avec l'industrie, je suis parfois seul dans mon lit», a rétorqué le ministre Brassard.

Un plus grand choix. Plus d'options.

OBLIGATION À PRIME DU CANADA			Émission 15
5,50%	5,70%	5,90%	Taux annuel composé de 5,69 % sur l'obligation C détenue pendant 3 ans.
An 1	An 2	An 3	
OBLIGATION D'ÉPARGNE DU CANADA			Émission 66
4,85%*			
An 1			
Émissions 15 et 66 en vente jusqu'au 1 ^{er} novembre 2000 seulement			

Les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada vous proposent un plus grand choix et plus d'options qu'auparavant. Et c'est le moment ou jamais d'en acheter. Comme toujours, elles sont idéales pour faire fructifier votre épargne à l'abri des risques. Avec les Nouvelles Obligations d'épargne du Canada, vous partez toujours du bon pied.

- Obligation d'épargne du Canada traditionnelle
- Obligation à prime du Canada, un nouveau produit à intérêt plus élevé
- Options REER et FERR sans frais
- Nouvelles émissions d'obligations en vente mensuellement sur une période de six mois
- Titres offerts en diverses coupures à partir de 100 \$ seulement
- Aucuns frais

La nouvelle Obligation à prime du Canada est encaissable une fois l'an à la date anniversaire de l'émission et durant les 30 jours suivants. L'Obligation d'épargne du Canada traditionnelle, toujours aussi souple, est encaissable en tout temps. Avec l'option REER sans frais, vous profiterez de toute la sécurité des Nouvelles Obligations d'épargne du Canada en plus des avantages d'un REER.

Les deux types d'obligations sont garantis à 100 % par le gouvernement du Canada, ne comportent absolument aucuns frais, et sont facilement disponibles à l'achat dans votre institution bancaire ou financière.

Pour tout complément d'information, consultez notre site Web à www.oec.gc.ca ou composez le 1 800 575-5151.

NOUVELLES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU CANADA
BÂTISSEZ SUR DU SOLIDE.

Canada

*Ce taux s'applique aussi aux Obligations d'épargne du Canada des émissions 50, 54 et 60, datées respectivement du 1^{er} novembre 1995, du 1^{er} novembre 1998 et du 1^{er} novembre 1999, pour l'année commençant le 1^{er} novembre 2000.

LA VIE: UN ÉQUILIBRE À MAINTENIR

Gilles ISABELLE
Denise BERGERON

LA VIE: un équilibre à maintenir
JOURNAL DE BORD
Biologie générale
4^e et 5^e secondaire.
256 pages - 14,95 \$

LIDEC inc.
(514) 843-5991

En vente dans toutes les librairies

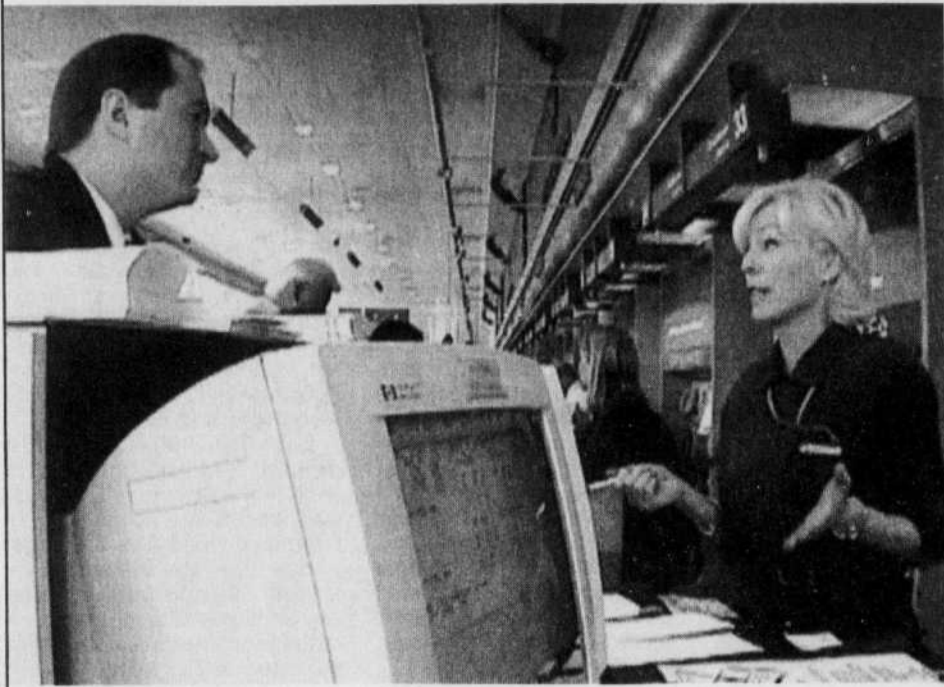
Bijouterie
Gambard
Vente et service technique

ROLEX

Lady Yacht-Master
en acier et or 18 carats

630-A RUE CATHCART, MONTRÉAL, CENTRE VILLE • TÉL.: 866-3876

Notre engagement de 180 jours. 71^e jour. Intégration des systèmes informatisés de réservations.



Tout se concrétise. Dès le 22 octobre, nous aurons complété l'intégration de nos systèmes informatisés de réservations.

Conséquemment :

- vous pourrez appeler Air Canada ou Canadien pour faire des réservations et obtenir des renseignements complets au sujet des vols de l'un ou l'autre des transporteurs ;
- vous pourrez vous enregistrer aux comptoirs combinés d'enregistrement Air Canada-Canadien, pour tout vol ;
- vous aurez accès à des tarifs compétitifs et à la disponibilité des places de l'un ou l'autre des transporteurs, plus simplement et plus rapidement ;
- vous aurez un accès plus rapide aux renseignements concernant la disponibilité des places destinées aux échanges de primes-voyages avec l'un ou l'autre des transporteurs, et ce, en faisant affaire avec votre programme respectif ;
- votre statut de grand voyageur sera reconnu par l'un et l'autre des transporteurs ;
- vous pourrez utiliser les bornes libre-service Enregistrement Express pour tous les vols ;
- vous pourrez vous servir des billets électroniques pour les services conjoints d'Air Canada, Canadien et United Airlines.

Les renseignements de la page suivante vous aideront lors de cette période de transition. Une fois les systèmes intégrés, les avantages seront notoires.

Je vous en donne ma parole.



Robert Milton
Président et Chef de la direction
Air Canada



Important

Vous voyagez bientôt? Veuillez lire attentivement ce qui suit.

- La fin de semaine du 21 octobre 2000, nous intégrons nos systèmes informatisés de réservations. Durant cette période, l'horaire des vols demeure le même, mais tous les numéros de vols Canadien (CP) sont convertis en numéros de vols Air Canada (AC). Voici les modifications prévues dans notre plan d'action.

Si vous devez faire une réservation

- **Durant un jour seulement, le samedi 21 octobre 2000**, vous ne pourrez pas faire de réservation pour les vols assurés par Canadien ou Canadien Régional. Comme à l'accoutumée, vous pourrez faire une réservation pour tout vol assuré par Air Canada.

Si vous avez un billet

- **Billets électroniques avec un numéro de vol Canadien**: si vous avez présentement un billet électronique comportant un numéro de vol Canadien pour un voyage prévu entre le 19 et le 22 octobre inclusivement, **vous devez obtenir un billet conventionnel**. Veuillez communiquer avec votre agent de voyages ou Canadien.
- **Billets avec un numéro de vol Canadien**: si vous avez présentement un billet conventionnel comportant un numéro de vol Canadien pour un voyage prévu le 21 octobre ou plus tard, **vous n'avez pas besoin d'un nouveau billet**. Vous n'avez qu'à obtenir un nouveau numéro de vol Air Canada avant votre départ. Trois façons de faire s'offrent à vous:
 - (1) visitez le site Internet www.aircanada.ca
 - (2) communiquez avec votre agent de voyages
 - (3) composez le **1 888 612-2737**, c'est une ligne spéciale sans frais et simple d'utilisation. Une fois le numéro composé, entrez votre numéro de vol Canadien et vous obtiendrez automatiquement un nouveau numéro de vol Air Canada.

Quand vous allez à l'aéroport

- **Temps additionnel**: assurez-vous d'arriver plus tôt aux comptoirs d'enregistrement. Il est toujours moins stressant de se présenter un peu à l'avance.
- **Renseignements sur les vols**: dès le 22 octobre, tous les tableaux d'affichage des vols indiqueront seulement des numéros de vols Air Canada. Des agents du Service clientèle vous aideront dans les aires d'enregistrement d'Air Canada et de Canadien.
- **Bornes libre-service Enregistrement Express**: elles sont situées à Montréal, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver et, dès le 22 octobre, elles pourront servir à faire une réservation **pour tout vol** d'Air Canada, de Canadien ou de leurs transporteurs régionaux. Faites-en l'usage avec votre carte Aéroplan^{MD}, Canadien Plus^{MC}, Star Alliance^{MC} ou toute carte de crédit reconnue. Du 22 octobre au 15 décembre, recevez en prime 250 milles Aéroplan ou points Canadien Plus.

Si vous êtes un grand voyageur

- **Aéroplan et Canadien Plus**: les systèmes informatisés demeurent inchangés. Jusqu'au 31 décembre 2000, les membres devront continuer de faire affaire avec leurs programmes respectifs afin d'obtenir des renseignements ou d'échanger leurs primes-voyages.

Ces mesures sont nécessaires afin de finaliser l'intégration de nos systèmes informatisés de réservations. Une fois l'intégration complétée, nous pourrons vous offrir un niveau de service des plus élevés.

Canadien 
AIR CANADA 

É D I T O R I A L

Action!

À Québec et à Montréal, les mandataires du gouvernement du Québec dans le dossier de la restructuration municipale viennent de remettre leur rapport. Dans les deux cas, l'objectif est le même: mettre un terme au morcellement du monde municipal en milieu fortement urbanisé. Après des années de tergiversations, le gouvernement ne doit pas rater l'occasion de passer à l'action.

Si Québec allait de l'avant avec les propositions qui lui sont faites, il n'y aurait bientôt plus que deux villes dans la région de la capitale, une sur chaque rive, et l'île de Montréal formerait une seule grande ville divisée en 27 arrondissements. À Québec, on s'ennuierait des sautes d'humeur épidermiques de la mairesse de Sainte-Foy et à Montréal, de la guerre de tranchées que se livrent la ville-centre et ses banlieues. Tant pis, on ne peut pas tout avoir!

Dans la région de Montréal, le rapport du mandataire Louis Bernard propose aussi de fusionner huit municipalités de la Rive-Sud pour former une ville de 380 000 habitants qui porterait le nom de Champlain. La suggestion ne plaira pas aux maires des municipalités concernées, dont Longueuil, Saint-Lambert, Saint-Bruno et Brossard, mais elle n'en est pas moins logique. Aussi logique et souhaitable que le fut la création de Laval à une autre époque. Les petites municipalités ont leur charme mais elles ne font pas le poids quand vient le temps de parler commerce international, étalement urbain et même transport en commun d'une rive à l'autre du Saint-Laurent.



Jean-Robert Sansfaçon

Dans l'île de Montréal, le rapport Bernard présente une version améliorée du projet de l'été dernier. Il propose de créer de toutes pièces une grande ville pour l'île, dont le maire et les 64 conseillers seraient élus au suffrage universel. Donc, aucune ambiguïté de ce côté: une île, une ville, sans pour autant que le projet soit calqué sur la proposition du maire Bourque. À la simplicité, Louis Bernard a préféré le consensus. Souhaitons que ses préoccupations politiques fort légitimes à court terme ne se révèlent pas un piège à plus long terme.

Cette ville de 1,8 million d'habitants deviendrait responsable des services présentement offerts par la CUM (police, eau, évaluation, etc.), mais aussi du logement social, des parcs régionaux et de la coordination des services de protection contre les incendies. Cependant, les pompiers continueraient de relever des conseils d'arrondissement, tout comme la majorité des employés affectés aux services de proximité. Même si les économies ne seront pas aussi importantes que lors d'une fusion pure et simple, on peut s'attendre à ce que les 27 arrondissements de l'île, placés dans une situation de concurrence, soient plus économes que ne l'est Montréal présentement.

C'est la nouvelle Ville de Montréal qui percevrait la majeure partie des taxes avant d'en redistribuer une large part aux arrondissements. Cette nouvelle ville, précise le rapport, ne serait pas une simple excroissance de l'actuelle ville de Montréal dont elle porterait le nom, mais une toute nouvelle entité née des cendres de la CUM. Cette naissance est prévue pour l'an prochain et la gestation serait confiée à un comité formé de non-élus. Voilà deux facteurs susceptibles de faciliter la transition. Déjà, on peut imaginer une campagne électorale à laquelle participeraient des partis politiques dont les dirigeants proviendraient de partout dans l'île. La démocratie ne s'en portera que mieux.

Louis Bernard a tenu à préserver la diversité qui fait la richesse de l'île de Montréal en maintenant un palier local sous la responsabilité de seulement six élus, dont un sera à la fois le maire de l'arrondissement et son représentant au conseil de la grande ville. Ainsi, tous les quatre ans, les électeurs d'Outremont, pour prendre cet exemple, seraient appelés à voter pour un maire de Montréal mais aussi pour un maire d'arrondissement qui deviendrait *de facto* le représentant d'Outremont au conseil de Montréal. L'île serait divisée en 27 arrondissements, dont neuf sur le territoire de l'ancienne ville de Montréal, responsables des services directs à la population tels le déneigement, la collecte des ordures, etc. Selon l'origine des arrondissements (Montréal ou banlieue), le mode électoral serait différent, ce qui complique un peu les choses, il faut le dire. Mais il s'agit là de problèmes à résoudre pour le gouvernement qui ne doivent pas servir de prétexte pour ralentir le mouvement.

La plus grande partie du budget des arrondissements proviendrait d'une dotation de la ville, mais une fraction correspondant au niveau de services souhaité par les habitants de l'arrondissement serait issue de la tarification et de la taxation locales.

Si les propositions du rapport Bernard étaient retenues, et elles devraient l'être, Montréal deviendrait une ville de 1,8 million d'habitants — ce qui est quand même moins que Toronto — dans laquelle chacune des municipalités d'origine continuerait donc d'offrir les services de proximité. Quant aux habitants du territoire actuel de Montréal, ils auraient enfin accès au référendum pour accepter ou rejeter un changement au zonage ou un projet d'emprunt local, ce qui leur a toujours été refusé.

Aucune simulation n'a été effectuée concernant le résultat de ces transformations sur le compte de taxes, mais tout porte à croire que les corrections ne s'appliqueraient que progressivement. À terme, il s'ensuivrait une plus grande équité pour tous les citoyens de l'île, ce qui est fondamental.

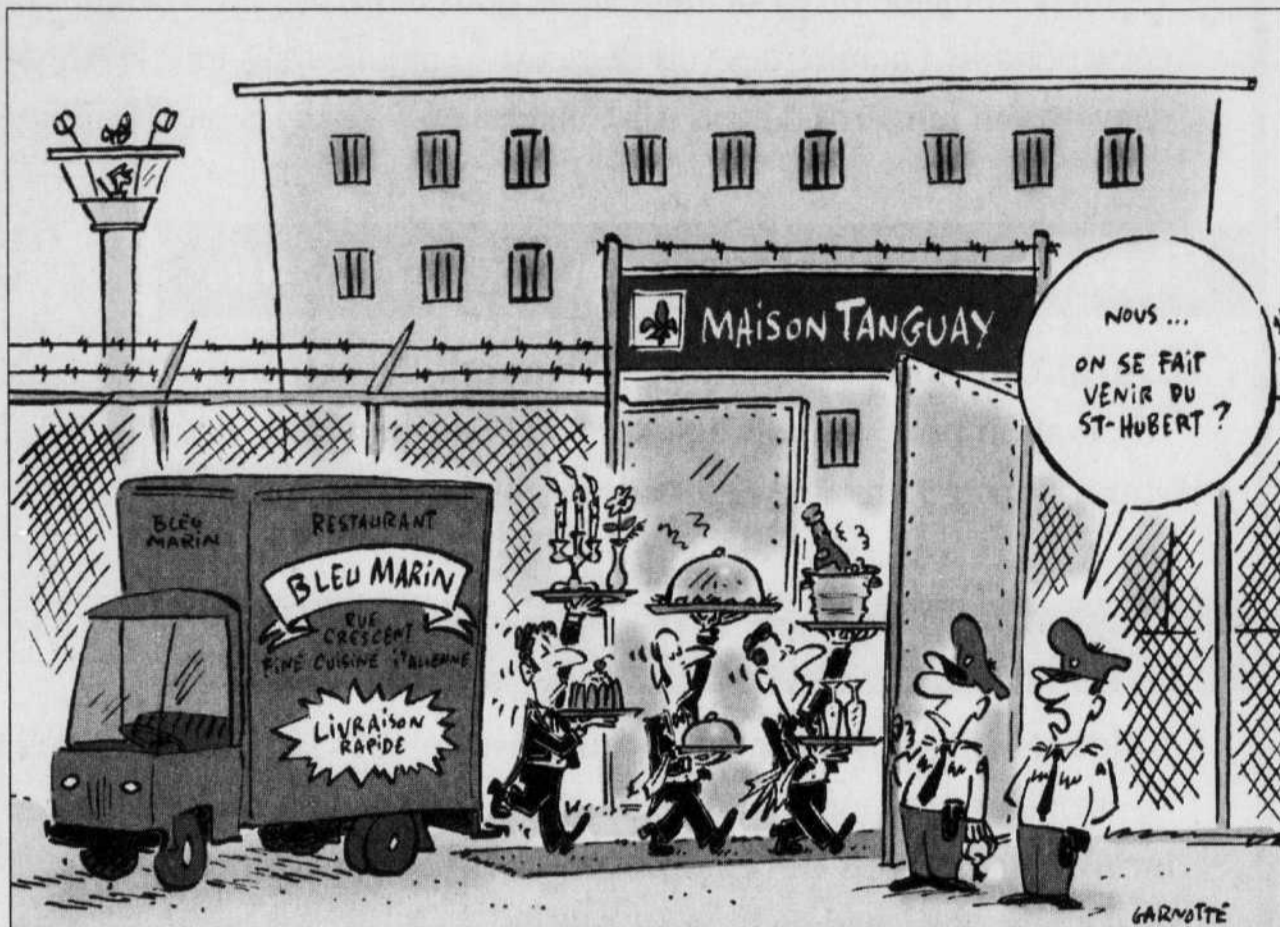
Le projet Bernard n'est pas parfait, loin s'en faut. Sa plus grande faiblesse est sans doute de proposer une structure bicéphale de décision, à laquelle il ne faudra pas oublier d'ajouter le Conseil métropolitain qui regroupera les représentants des villes des deux rives en plus de ceux de Montréal. Cela dit, si tel est le risque à prendre pour doter le Québec d'une ville d'envergure mondiale, d'une ville-centre qui ne soit plus une enclave dans une mer de municipalités qui se développent à ses dépens, d'une ville où les citoyens conserveront leur identité propre tout en participant à la vie démocratique de l'ensemble de l'île, alors le risque en vaut la chandelle. Le temps n'est plus aux querelles qui ont grugé trop d'énergie, mais au regroupement des forces pour créer cette nouvelle entité plus dynamique dont nous pourrions tous nous féliciter.

jrnsansfacon@ledevoir.ca

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



L E T T R E S

La machine à décerveler l'opinion publique

Dans l'édition du 6 octobre 2000, Kathleen Lévesque impose aux lecteurs du *Devoir* une étonnante interprétation de ma postface de *Pour en finir avec Octobre*.

La madame affirme en effet que je fais «l'apologie de la violence». Pour démontrer sa thèse, la madame s'appuie sur cette citation: «Je crois toujours que tous les beaux et légitimes discours sur la non-violence sont foutaises et imbécillités. Ne s'adressant qu'aux pauvres, aux non-évolués, dont la violence n'est que l'expression dérisoire de leur impuissance.»

J'aimerais que l'on m'explique par quel tour de passe-passe dénoncer les légitimes discours sur la non-violence devient un appel à la violence. À croire que le grand guignol médiatique du 30^e anniversaire d'Octobre avait besoin de son «Panpan» de service pour faire frissonner les fous. Cela vous fait rire? Pas moi. L'insoutenable légèreté avec laquelle la madame me traite d'«extrémiste» et détourne le sens de mon texte me démontre une fois de plus que la machine à décerveler l'opinion publique est bien servie.

Les personnes qui savent lire comprendront évidemment que ma dénonciation porte sur les effets pervers d'un certain discours ambiant (et unique) contre «la» violence.

Celle, aveugle et maladroite, des pauvres, des poqués, des crottés, des sales, celle qui tapisse les journaux et pollue les ondes.

Celle que l'on brandit pour effrayer les citoyens et décourager tout sursaut critique pouvant mener à un véritable changement social.

Celle qui ne sert qu'à en masquer une autre mais que la madame a bien pris soin

de retrancher de ma citation: «[...] la vraie violence, celle du pouvoir, du marché, du profit, de l'intérêt immédiat.»

En trouquant ainsi mon texte, en plus de trahir son esprit, la madame a-t-elle conscience d'avoir été intellectuellement malhonnête? de se rendre complice de cette «vraie violence»?

Francis Simard
Octobre 2000

Tatouer le ciel d'octobre

Denis Vanier est mort. Par la bouche, nous apprend le journal. Cancer poétique, cacophonique concert de la langue malade, de la genive, des parois. Purulent gouffre, ironiques douleurs. Ses dents se sont déchaussées et sont tombées, avec les premières grêles de l'hiver.

Qui les rapaillera?

Vous avez mis les drapeaux en berne pour l'étaïque Trudeau, tatouez le ciel d'octobre pour le pauvre Vanier.

François Hébert
Écrivain
Octobre 2000

«Mont» ou «pic» Pierre-Elliott-Trudeau?

La substitution de l'appellation mont Logan, au Yukon, pour celle de mont Pierre-Elliott-Trudeau, va à l'encontre des règles et des principes des Nations unies pour la normalisation des noms géographiques auxquels le Canada a adhéré!

Dans le *Rapport de la Conférence de 1967*, il fut précisé à la recommandation C, au sujet des modifications des noms de lieux existants, de tenir compte de «l'usage courant» et

des «données historiques».

Faut-il rappeler l'opposition constante, en Alberta, au changement de nom de Castle Mountain en mont Eisenhower, en 1946? Il fut enfin décidé, en 1979, que le massif reprenne son appellation originale et que le sommet porte la dénomination de pic Eisenhower!

Le mont Logan pourrait conserver son nom reçu en 1890 et son sommet pourrait être baptisé pic Pierre-Elliott-Trudeau, si l'on suivait la même pratique.

Jean Poirier
Sainte-Foy, 5 octobre 2000

Déloger un chercheur

Jean Chrétien sait-il qu'en rebaptisant le mont Logan du nom de Pierre Trudeau il déluge un chercheur scientifique canadien, reconnu à la veille du nouveau millénaire par un panel de la revue *MacLean's* comme l'un des citoyens les plus marquants de l'histoire du pays?

William Logan a fait connaître au monde occidental l'immense potentiel minéral du territoire canadien, et inscrit fermement l'importance de la recherche scientifique au sein de la Commission géologique.

Sa contribution à l'essor de la culture scientifique canadienne naissante lui a valu le 6^e rang des 100 Canadiens de la liste de *MacLean's* (<http://www.macleans.ca/newsroom/070198/cov1070198.htm>).

Faut-il récrire l'histoire si légèrement et risquer de mettre en veilleuse l'héritage intellectuel éblouissant légué par les bâtisseurs de notre nation? Qu'en aurait pensé Pierre Elliott Trudeau?

Jeanne Paquette
Associate Professor
McGill University
Montréal, 5 octobre 2000

LIBRE OPINION

Trudeau, une figure paternelle?

NICOLAS VAN SCHENDEL
INRS Culture et Société

L'éloge de Justin Trudeau à son père était très émouvant. Ce qui a sans doute le plus touché la plupart des gens, c'est l'expression d'un amour filial extrêmement fort, et sans doute aussi le témoignage d'un fils qui ne dit pas uniquement qu'il a aimé ce père mais également une parole, des valeurs, des principes transmis par lui.

Cela étant dit, il y avait aussi dans cet hommage la profession de foi d'un individu — un citoyen comme un autre de ce pays — envers le credo libéral de l'homme politique et chef d'État qu'aura été Pierre Trudeau.

Il y avait donc deux volets à ce panegyrique, et il s'en dégageait de l'émotion et de la beauté, une théâtralité peut-être un peu excessive en la circonstance; mais justement, peut-être fallait-il, pour concilier les deux registres du discours, avoir recours à cette manière-là.

Pourtant, on peut se demander si cela aura été suffisant car, me semble-t-il, quelque chose n'allait pas. Et c'est bien parce qu'il y avait une dimension politique — et donc publique — dans les paroles de Justin Trudeau que je me permets d'intervenir et de dire mon malaise.

Dans son hommage, le fils Trudeau évoque l'amour du père pour ses enfants mais aussi pour tous les Canadiens. («All that [les fleurs, les lettres] to thank him for having loved us so much»; «his deep love for and faith in all Canadians».) Il mentionne par ailleurs que la tolérance et le respect de l'individu sont des valeurs que son père attendait à la fois de ses enfants et des gens de ce pays. Deux dimensions fondamentales du lien entre parents et enfants

sont ainsi projetées sur la scène publique: l'amour paternel et la fonction d'éducation ou de transmission de valeurs.

Ce n'est pas la première fois qu'en ce pays on assiste à pareille confusion.

L'amour des êtres est chose privée. Je trouve étrange lorsque j'entends parler de l'amour («love») — ou de la grande affection — éprouvé pour un homme public et plus étrange encore d'imaginer qu'un tel homme puisse aimer ses concitoyens. Il peut partager avec eux l'intérêt de la chose publique et, certainement, la passion pour cette chose et pour les débats qu'elle suscite.

Ce faisant, il finit bien par en aimer quelques-uns, mais dans un sens qui ne concerne que l'appréciation de ce qu'ils sont comme personnes investies de qualités, non pas comme citoyens détenteurs de droits.

On ne peut pas dire de Trudeau qu'il aimait ses concitoyens; il voulait leur faire partager l'idée qu'il avait du pays, ce qui est tout autre chose.

Trudeau n'a pas non plus été celui qui, tel un père, a transmis aux Canadiens les valeurs de tolérance et de respect. Il n'a pas davantage été celui qui, tel un mentor soucieux des égarements de sa progéniture, est réapparu au moment de Meech ou de Charlottetown «nous rappeler qui nous sommes et ce dont nous sommes capables», pour reprendre les termes du fils. C'est bien le citoyen qui, en ces circonstances, a pris la parole, pas un père de la nation à la retraite! Qu'il n'y ait eu de voix suffisamment forte alors pour lui répondre est une autre histoire.

Et si cette histoire, justement, était celle d'individus qui, n'ayant pas l'habitude du débat et

de l'engagement publics, préféraient s'en remettre au jugement et à la décision d'un père (pair) éclairé? Peut-être y a-t-il beaucoup de cela dans notre culture politique. La figure du monarque n'est jamais très loin. Les bons sentiments du roi à l'égard de ses sujets (et vice-versa) remplacent l'intérêt des citoyens à se gouverner eux-mêmes, souverainement. Les Québécois sont, à ce chapitre, on ne peut plus Canadiens.

Dans la version anglaise de ses mémoires audiovisuelles (troisième épisode produit par CBC), Trudeau avoue qu'il n'a pas jugé utile la rupture complète des liens avec la monarchie britannique. Selon lui, cela n'aurait pas changé grand-chose.

Et s'il s'était trompé? Peut-on imaginer que, dans ces conditions et avec lui, le Québec aurait pu tenter le «beau risque» d'une nouvelle confédération? Cela n'aurait-il pas été l'occasion de fonder à nouveau l'État canadien? Imaginons un peu la république: d'autres institutions, une conscience transformée des identités et de leurs rapports, un engagement de tous à promouvoir des principes fondamentaux. Au lieu de cela, c'est par la porte de derrière que la Constitution a été rapatriée et que la Charte des droits a été adoptée. Le Canada demeure hélas un pays bâclé.

Il y a dans ce pays beaucoup trop de souverains et de dévotion pour les princes (le respect de l'individu devenu roi pour son propre bien), certainement pas assez de souveraineté (le respect des individus vivant avec ou parmi d'autres pour le bien de tous).

Il manque de sens civique, et la tolérance à côté n'est rien, sinon une excuse commode pour ne pas agir.

IDÉES

Pour un renouvellement de la position linguistique du Parti libéral du Québec

ÉRIC CORNELIER

Enseignant au premier cycle du primaire

Lors de leur congrès d'orientation des 13, 14 et 15 octobre, les militants libéraux du Québec se pencheront sur une résolution visant à encourager l'enseignement de l'anglais langue seconde dès la première année du primaire. Leur chef, Jean Charest, semble entièrement convaincu de la pertinence et du bien-fondé de cette proposition. Pourtant, aux yeux de nombreux Québécois, cette proposition constitue rien de moins qu'une sornoise incitation politique devant la voie à une lente assimilation des francophones dans le grand tout anglophone nord-américain. Contrairement à ce que le chef du PLQ laisse entendre, il ne s'agit pas ici d'un réflexe frioleux attribuable à un nationalisme dépassé et quelque peu fanatique prônant un unilinguisme anachronique.

A preuve, le linguiste français Claude Hagège, un fervent défenseur du bilinguisme et du multilinguisme, estime qu'en raison du contexte géopolitique qui est le nôtre, la mise en application de cette proposition serait désastreuse: «L'enseignement obligatoire de l'anglais à partir de la première année serait une catastrophe totale. Si le Québec devait suivre cette proposition, je prédis la disparition du français. Même si je ne peux dire dans quel délai» (Claude Hagège, cité dans *Le Devoir*, 28 septembre 2000).

Cette sérieuse mise en garde ne semble guère avoir impressionné le chef du PLQ. Selon lui, M. Hagège a tort. Dans une entrevue accordée au *Devoir* (5 octobre 2000), il explique pourquoi. Hagège se trompe parce qu'il ne tient pas compte «du fait que le Québec est désormais une société où les choses se passent en français et que cela ne changerait pas à cause de l'apprentissage d'une autre langue à l'école». Mais quelques secondes plus tard, il affirme qu'au Québec la maîtrise de l'anglais est devenue une nécessité pour pouvoir se débrouiller. Il ajoute aussi que de nombreux employeurs se plaignent de ne pouvoir trouver des employés capables de communiquer en anglais.

Logique paradoxale

Quelle conclusion peut-on tirer d'une argumentation aussi confuse? Peut-on encore vivre et travailler en français au Québec, ou bien la maîtrise de l'anglais est-elle devenue une nécessité absolue? Si l'on adopte la logique paradoxale de M. Charest, il faut répondre affirmativement à ces deux questions. C'est pourtant totalement absurde de soutenir ainsi une chose et son contraire.

Il faut espérer qu'à l'occasion du congrès d'orientation du Parti libéral du Québec, des esprits lucides et courageux élèveront la voix pour protester contre cette anglophilie malade qui trop souvent considère la langue française comme un handicap honteux. Il faut espérer que les libéraux



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Peut-on encore vivre et travailler en français au Québec, ou bien la maîtrise de l'anglais est-elle devenue une nécessité absolue?

québécois puissent encore compter sur des femmes et des hommes capables de sortir la réflexion linguistique de la petitesse dans laquelle les jeunes libéraux actuels et Jean Charest l'ont enfermée.

Car enfin, n'est-ce pas un premier ministre libéral, Robert Bourassa, qui, en 1974, proclama avec la loi 22 la langue française langue officielle du Québec et qui mit en place une Régie de la langue française chargée de promouvoir le français dans le monde des affaires et de la technique? N'est-ce pas aussi un gouvernement libéral, celui de Jean Lesage, qui a fait en sorte que nous soyons enfin «Maîtres chez nous»? Les militants libéraux n'ont-ils pas le devoir moral de préserver un héritage d'une aussi grande valeur? Nous sommes plusieurs à oser espérer que le Parti libéral ne se laissera pas guider par des propositions linguistiques contraires à sa véritable tradition.

Ceux qui ont à cœur l'avenir de la langue

française au Québec feraient bien de réfléchir aux propos de Claude Hagège. Ce dernier nous suggère de sortir la problématique linguistique québécoise de notre petit milieu en la replaçant dans un contexte mondial. Tentons ici de résumer succinctement sa pensée.

À l'heure actuelle, l'impérialisme de la langue anglaise menace sérieusement de nombreuses langues vivantes à travers le monde. La diversité linguistique constituant une incontestable richesse pour la collectivité humaine; il importe de combattre farouchement cette domination internationale de l'anglais.

Habilités linguistiques

De quelle façon ce combat peut-il être mené? Dans les différents pays à travers le monde, il importe de faire en sorte que l'anglais ne soit plus enseigné comme première langue seconde. À l'école primaire, on optera pour l'enseignement d'une

langue seconde autre que l'anglais, et ce, afin de développer chez l'enfant les habiletés linguistiques nécessaires à l'apprentissage des langues autres que sa langue maternelle.

Par exemple, au Québec, pourquoi ne pourrions-nous pas opter pour une des nombreuses langues amérindiennes? Ne serait-ce pas là un geste de respect et d'amitié que nous pourrions faire à l'égard des premiers habitants de notre pays? Dans cette optique, l'enseignement de l'anglais serait repoussé au secondaire. Bref, la résistance à la domination internationale de la langue anglaise passerait par le multilinguisme.

Jean Charest et ses troupes seraient bien avisés de ne pas rester sourds aux sages propositions de Claude Hagège. Il y a là, pour eux, une belle occasion de faire preuve d'une audace salutaire en renouvelant la position linguistique du Parti libéral du Québec.

Allégement réglementaire

Quand un groupe-conseil se vautre dans le favoritisme

PIERRE MORENCY

Montréal

Créé par décret gouvernemental, dans la foulée du dernier Sommet socioéconomique, le groupe-conseil sur l'allégement réglementaire est formé exclusivement de représentants de l'industrie et d'un avocat représentant aussi de grandes entreprises. Ce groupe relève directement du premier ministre Lucien Bouchard qui en a recommandé lui-même la formation.

Le mandat du groupe consiste à: ■ identifier les problématiques et besoins qui, parce qu'ils sont liés au développement et à la compétitivité des entreprises, méritent l'attention particulière des ministères et des organismes, et du gouvernement, lorsqu'ils interviennent en matière législative ou réglementaire;

■ analyser et fournir des avis sur les plans de révision réglementaire mis en avant par les ministères et organismes dans le cadre de leur planification stratégique;

■ analyser et fournir à l'occasion des avis sur les orientations et mesures de réglementation proposées par les ministères et organismes dans les domaines qui affectent les entreprises, l'emploi et le développement économique et suggérer, le cas échéant, des approches non réglementaires.

Or il appert qu'à plusieurs reprises ce groupe de non-élus a littéralement fait échouer de laborieuses démarches que ministères ou fonctionnaires qui ont l'obliga-

tion de déposer tout projet, modification ou réforme en provenance de leur ministère ou de groupes de travail. Il en fut ainsi du projet de révision du système d'autorisation que le ministère de l'Environnement et de la Faune s'appropriait à soumettre au gouvernement du Québec. Ce projet de révision constituait la pièce maîtresse du projet de modernisation des outils de protection de l'environnement et impliquait des modifications importantes de la loi sur la qualité de l'environnement (LQE).

Obligation de publier

Or ce projet n'a jamais survécu à l'examen du groupe-conseil, n'a donc jamais été présenté et n'a jamais fait l'objet de débat ou encore n'a été soumis à tous les secteurs de la société. Ce projet de révision n'a donc jamais été rendu public et on n'en retrouve donc aucune trace dans le soi-disant transparent rapport du groupe d'allégement réglementaire.

Dans un autre dossier touchant cette fois le règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole, en juillet 1997, de nombreuses dispositions du nouveau règlement dérangeant le monde agricole (UPA), le gouvernement forma une table de concertation qui à deux reprises (juin 1998 et mars 1999) a réussi à faire modifier le nouveau règlement de façon à réduire ou reporter certaines de ces applications. Plus encore, ces modifications n'ont pas fait l'objet de publication comme le prévoit la loi, le gouvernement utilisant un subterfuge, soit la notion d'urgence, pour

s'exempter de son obligation de publier, privant ainsi la population de son droit d'être avisée et consultée.

Le groupe-conseil a, en quelque sorte, un véritable droit de veto sur les projets de règlements ou de réforme du gouvernement et dans tous les secteurs d'activité. Ce groupe de non-élus ne défend que les intérêts de l'industrie et non ceux de la population. Comment, après de tels comportements, peut-on encore parler d'intérêt public, de transparence et d'accès à l'information? Je considère plutôt que ce groupe constitue un détournement de démocratie et exerce un favoritisme. Ce travail de sappe du travail des fonctionnaires pourtant rémunérés par l'État et des comités de travail constitue aussi une dilapidation des fonds publics. Que dire de cette forme détournée d'abaissement ou de report de l'application de normes environnementales? Comment expliquer l'existence même de ce groupe puisqu'il existe déjà un Secrétariat à la déréglementation à l'intérieur même du gouvernement du Québec?

Développement durable

Malgré la promesse du gouvernement du Québec de se doter d'un Secrétariat sur le développement durable, qui devait s'assurer que tous les projets économiques respecteraient les grands principes du développement durable, ce gouvernement s'est doté de deux comités sur l'allégement et la déréglementation pour s'assurer que ni l'environnement, ni aucune autre préoccupation de la société, ne nuisent aux intérêts

économiques. Quelle parodie que cette promesse électorale?

Je ne peux, comme citoyen, que dénoncer l'existence de ce groupe restreint à une élite d'un seul secteur de notre société, qui a pourtant accès à toute l'information de tous les secteurs, de l'information privilégiée et confidentielle que toutes les composantes de notre société et nos élus auraient pourtant droit d'avoir. La position privilégiée de ces entreprises et leur rôle dans la société les placent parfois et de façon évidente en flagrant conflit d'intérêts.

L'existence même de ce groupe constitue un non-respect du droit à la population et à toutes ces composantes, à des processus justes, équitables, accessibles et démocratiques. Comment peut-on sérieusement nous parler de projet de société, de consultation, de consensus, et de démocratie, quand dans une antichambre du pouvoir et à huis clos une élite économique peut, du revers de la main, rejeter ou modifier des propositions ayant déjà fait l'objet de consensus lors de consultations auxquelles cette même élite a participé. Au moment même où la ministre Harrel annonce une nécessaire démocratisation des processus électoraux municipaux, il serait tout aussi essentiel d'assainir la démocratie au sein même de ce gouvernement et de remettre en question la légitimité démocratique du groupe conseil formé par décret.

La démocratie, ce n'est pas donner l'illusion que les décisions viennent de la base.

L'indice Dow Jones

Octobre fatidique pour les marchés boursiers

DENIS MOFFET

Professeur de finances, Université Laval

Tenez bien vos tuques, c'est octobre!

C'est quoi, le problème? Si les années 1929, 1987 et 1997 ne vous disent rien, la plupart des boursicoteurs, eux, n'oublient pas ces années fatidiques.

Le lundi 28 octobre 1929, l'indice Dow Jones (DJI) commence sa journée de travail à 295,20 (il avait clôturé à 299 le vendredi précédent) et la terminera à 260,60, une perte de 13%. C'était la panique à Wall Street et le début, bientôt, de la grande crise. Auparavant, le 3 septembre 1929, le DJI avait, à 381, atteint un sommet historique; il faudra attendre novembre 1954, la Seconde Guerre mondiale aidant, pour revenir à un tel niveau...

Le vendredi 16 octobre 1987, le DJI s'en va pour le week-end à 2246,70. Dès l'ouverture, le lundi suivant, chute d'un peu plus de 200 points. La journée est catastrophique, la pire débandade de l'histoire, un titubant DJI ferme à 1738,70. Donc, une chute de 508 points représentant près de 23%. Ce fut une cuité aux lendemains beaucoup moins pénibles que celle de 1929. Deux jours plus tard, le vénérable indice était de retour au-dessus de 2000... et, peinar, au début d'octobre 1989, il atteignait un sommet historique de 2791.

Le vendredi 24 octobre 1997, notre bon vieux DJI ferme à 7715,40. Le lundi 27, à 7608,30, il commence sa semaine sur une pente descendante, il déboulera jusqu'à 7161,20 pour une perte encore plus grande que celle de 1987, soit 554,20, ou un peu plus de 7%. Le vieux snoro se remettra sur le piton encore plus vite qu'en 1987 et terminera fièrement l'année 1997 aux environs de 8000.

Modélisation abstraite

Malgré tous les efforts de modélisation abstraite, la finance n'est pas une science exacte. La subjectivité humaine, l'effet de foule, les divers coûts d'agence (une façon élégante de parler, notamment, des conflits d'intérêts entourant le travail des gestionnaires institutionnels) sont omniprésents... La sup-

stitution aidant, plusieurs investisseurs prennent diverses précautions quand ils approchent le mois d'octobre.

Les indices Dow Jones (DJI), Nasdaq (IXIC) et Standard and Poor's (SPC) ont tous baissé de façon marquée en septembre, l'indice Nasdaq a été le plus durement touché avec une baisse de 13,62%, sa plus forte baisse de tous les temps pour un mois de septembre... Avec les baisses de revenus annoncées récemment par les géants Intel, Kodak (celle-là, parions que ses jours sont comptés comme membre des prestigieuses 30 du DJI) et Apple, c'est plutôt sous un ciel tourmenté que débute octobre. Les adeptes de l'analyse technique, observant l'indice Nasdaq plonger résolument sous ses moyennes mobiles de 50 et 200 jours, le voient en train de naviguer en eaux troubles et sous de sombres nuages en ce fatidique mois d'octobre.

Un des plaisirs du jeu de la Bourse, c'est de composer constamment avec l'incertitude. Et dire que le grand Albert Einstein disait: «Dieu ne joue pas avec les dés avec l'univers»; ce à quoi Galilée aurait sans doute répondu: «Et pourtant...»

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Duclos et Christine Dumazet (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpéit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique : Hélène Bazzetti, Manon Cornélière (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dutilleul (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis). La documentation : Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon De Rome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlène Côté, Anouk Hurburt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruellan, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon; Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Mariel, Olivier Zaida. PROMOTION ET TIRAGE Martine Aubin (directrice), Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrrière, Nathalie Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCHER

SUITE DE LA PAGE 1

de guerre des Hells, a entraîné un important déploiement de sécurité. Dès hier matin, deux agents de sécurité étaient postés à chaque entrée du Palais de justice et à d'autres endroits stratégiques comme les escaliers. Ils portaient pour la plupart des vestes pare-balles et l'arme à la hanche. Voilà pour l'aspect palpitant du scénario.

Un seul membre en règle des Hells Angels, René Charlebois, s'est déplacé pour les procédures. Ce proche de «Mom» Boucher s'est fait discret. Il a troqué l'éternelle veste de cuir pour un manteau bleu marin sous lequel il portait un t-shirt à l'effigie des Nomads, son gang d'appartenance. C'est lui, le marié pour lequel Ginette Reno et Jean-Pierre Ferland ont uni leurs voix cet été. Deux autres hommes non identifiés, que l'on devine toutefois liés à l'organisation, accompagnaient M. Charlebois.

La dernière visite de Maurice Boucher au Palais de justice avait été beaucoup plus triomphale. Le 27 novembre 1998, l'influent Hells Angels sortait de la salle d'audience par la même porte que l'honnête citoyen après avoir été acquitté des accusations de meurtre et de tentative de meurtre sur trois gardiens de prison. Sur place, des dizaines de Hells et des proches de l'organisation criminelle avaient accueilli la décision d'un seul cri victorieux.

Maurice Boucher s'était frayé un chemin à travers la meute de journalistes pour retrouver l'air libre après onze mois de détention. Le soir même, il assistait à un combat de boxe aux premiers loges du Centre Molson.

Diane Lavigne, mère de deux adolescents, regagnait la maison après sa journée de travail lorsque deux truands l'ont abattue, le 26 juin 1997. Il était 23h quand une moto chevauchée par deux individus s'est rangée à la hauteur de sa voiture sur l'autoroute 15. Stéphane «Godasse» Gagné lui a tiré dessus à bout portant.

Tôt le matin du 8 septembre, il récidivait. Caché dans un abri de Pointe-aux-Trembles en compagnie d'un complice, Stéphane Gagné a bondit sur un camion cellulaire. Le gardien Pierre Rondeau a succombé à quatre balles de gros calibre. En se terrant au fond du camion, son collègue Robert Corriveau a pu échapper à la mort.

Il faudra attendre l'arrestation de Steve Boies, en décembre 1997, pour que ces attentats trouvent un début d'explication. Recherché pour une tentative de meurtre, Steve Boies se délie la langue. Un ami à lui, Stéphane Gagné, s'est vanté des meurtres des gardiens.

Le 5 décembre, «Godasse» Gagné est sous les verrous. Il choisit de devenir délateur et s'incrimine pour l'assassinat de Diane Lavigne (avec la complicité de feu André Tousignant) et celui de Pierre Rondeau (avec l'aide du porté disparu Paul Fontaine).

En cour, le silence de Maurice Boucher est comblé par le récit morbide de Stéphane Gagné dans le procès de l'année 1998. Le délateur relate qu'au lendemain du meurtre de Diane Lavigne, Maurice Boucher lui aurait dit: «C'est beau, mon Godasse, c'est pas grave si elle avait des totos. Il ne faut pas que tu parles de ça à personne parce que c'est 25 ans de prison, et puis, si la peine de mort existait, tu le ferais pendre.»

Toujours selon Stéphane Gagné, Maurice Boucher aurait ordonné les meurtres non pas pour déstabiliser l'appareil judiciaire mais bien pour s'assurer de la loyauté et du silence de leurs auteurs, qui aspiraient aux plus hauts rangs de l'organisation. «Tu sais, on a fait faire ça pour que tout le monde autour de nous autres ne devienne pas délateur», aurait dit M. Boucher à Stéphane Gagné après le meurtre du gardien Rondeau.

A une autre occasion, Maurice Boucher aurait lancé à Stéphane Gagné: «On va en faire, d'autres screws.» Gagné avait répliqué que cela serait impossible en raison de l'étroite surveillance dont les gardiens faisaient l'objet après les deux assassinats. «Ce n'est pas grave, on fera de la police, des juges ou des couronnes, ça n'a pas d'importance, mais ça, ce n'est pas pour toi, ça, Godasse», aurait répliqué Boucher.

Le jury n'avait pas estimé assez crédible la version de Stéphane Gagné. En revanche, le juge de première instance a commis des erreurs de droit dans ses directives au jury, ce pourquoi la Cour d'appel a ordonné la tenue d'un deuxième procès.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

MAIRES

SUITE DE LA PAGE 1

taxation. Bien sûr, les maires d'arrondissement disposeront de la même légitimité démocratique que le maire de la grande ville. Bien sûr les frontières de ces arrondissements resteront celles des municipalités existantes. Mais...

Il y a évidemment les huit petites municipalités destinées à disparaître. Il y a aussi que Louis Bernard reconnaît lui-même que l'ensemble du projet de réforme vise moins à permettre des réductions spectaculaires de taxe que d'améliorer la capacité de Montréal de concurrencer les autres grandes villes du monde. «Si ça ne doit mener à aucune économie, demande Georges Bossé, ni aucune amélioration de services, pourquoi le faire?»

Et puis, il y a ce partage de l'assiette fiscale qui prévoyait que la plus grande partie des budgets des arrondissements prenne la forme d'une dotation en provenance de la nouvelle ville et dont le niveau serait fixé en vertu d'une évaluation du coût moyen des services à rendre. «Pour nous, martèle M. Bossé, le service local doit être taxé localement et les élus locaux doivent en avoir l'entière responsabilité.» Comme le maire Bourque, le président de l'UMBM espère que le gouvernement saura reconnaître que le projet est encore perfectible et qu'il se montrera prêt durant la prochaine année à apporter des corrections à la loi-cadre, qu'il se propose d'adopter cet automne, au fur et à mesure que seront dévoilés les résultats d'études d'impact.

De la joie au fatalisme

La présidente de la Communauté urbaine de

Montréal, Vera Danyluk, a offert pour sa part un appui sans équivoque à la proposition présentée par Louis Bernard. Selon elle, la nouvelle structure, les deux niveaux d'imputabilité des élus et la préservation des municipalités locales constituent la clé du rapport. «Il ne s'agit pas d'une fusion avec la Ville de Montréal, mais d'une nouvelle ville juridiquement distincte. [...] La structure peut paraître un peu complexe, mais elle finira par créer un sentiment d'appartenance sur l'île de Montréal et dans la grande région.»

Du côté des autres maires de banlieue, le rapport Bernard a été accueilli avec un certain fatalisme. «Évidemment, déclare le maire de Côte-Saint-Luc, Robert Libman, on imagine facilement que le compte de taxe de notre municipalité va souffrir pour aider Montréal et c'est pourquoi le statu quo est préférable. Mais si la fusion se fait, nous devons accepter de partager un peu l'assiette fiscale. [...] S'il faut vivre avec, nous le ferons.»

«On avait l'espoir de devenir un arrondissement, soupire Yvon Labrosse, maire de Montréal-Est, une municipalité de 3553 habitants destinée par Louis Bernard à disparaître, mais je dois avouer qu'on n'a pas eu grand chose à dire.» M. Labrosse avoue qu'il ne voit pas comment réagir à la possible disparition de sa ville. «Je n'ai aucun moyen de me défendre. On fait quoi quand on sait que Mme Harel ne tient pas compte des référendums? On bloque des rues pour se faire entendre? Ça changerait quoi? Même du côté légal, Mont-Tremblant s'est fait dire non en Cour lorsque la municipalité a tenté de faire valider son référendum. On a le gouvernement qu'on a et tout ce que j'espère c'est qu'on s'en souviendra quand viendra le temps de voter.»

BOURSES

Depuis son pic du 10 mars, le Nasdaq affiche une chute de 38 %

SUITE DE LA PAGE 1

plus de publier des résultats conformes ou supérieurs aux attentes des analystes, il faut aussi que les perspectives soient également à la hauteur des anticipations.

Ainsi Motorola a-t-il annoncé mardi soir des comptes trimestriels conformes aux attentes. Mais le fabricant d'équipements de téléphonie cellulaire, alléguant un ralentissement de la croissance de ses ventes de téléphones mobiles, a réduit des prévisions de bénéfice pour le quatrième trimestre 2000, l'ensemble de 2000 et 2001. Résultat, l'action a perdu plus de 18 % hier.

Même chose pour Yahoo! Inc. Le célèbre annuaire de recherche sur Internet qui tire l'essentiel de ses revenus de la publicité sur ses pages Web a annoncé des résultats supérieurs à la moyenne des attentes tout en montrant une forte dépendance — jugée fâcheuse — à l'égard des annonceurs issus du monde Internet. Le titre a perdu plus de 20 % hier. Cette perte de près de dix milliards de dollars de capitalisation boursière en une séance a contribué à la baisse de 4,4 % de l'indice Internet de l'American Stock Exchange.

Il y a aussi eu le cas de Lucent Technologies. Le n° 1 mondial des équipements téléphoniques n'a pas encore annoncé ses résultats trimestriels mais, comme Motorola, il a fait savoir mardi, après la clôture des marchés, que la croissance de ses résultats en 2001 pourrait être inférieure aux attentes. Le groupe a également réduit ses perspectives pour le quatrième trimestre 2000. C'est la troisième fois depuis le début de l'année que l'équipementier en télécommunications réduit ses perspectives de résultats. Lucent a perdu plus de 30 % de sa valeur hier.

Le Nasdaq en pleine tourmente

Ainsi, la Bourse électronique Nasdaq est en pleine tourmente et toute la hausse enregistrée depuis près d'un an est effacée, la bulle dégonflée, diront certains, avec un plongeon du secteur Internet et des hautes technologies. L'indice composite du Nasdaq, avec un peu plus de 5000 actions répertoriées, dont une grosse moitié reflète la haute technologie, est tombé à son plus bas depuis fin mai et est revenu

pratiquement à son niveau du début novembre 1999.

La méfiance se propage à mesure que les entreprises, grosses ou petites, diffusent des mises en garde sur leurs bénéfices. Dans ce contexte, ce sont les plus endettées (télécoms) ou celles qui n'ont jamais fait, ou épisodiquement, de bénéfices (Internet) qui plongent à la Bourse. D'autres, avant ces géants, avaient tiré le signal d'alarme. Les fabricants d'ordinateurs Apple et Dell parlaient de ralentissement des ventes. Intel, le premier fabricant de puces pour ordinateurs, avait annoncé une baisse du chiffre d'affaires, comme Priceline, le site de commerce sur Internet.

Ce sombre tableau pour les hautes technologies, après des mois de folie avec une vague d'achats débridée sur les titres dits de la nouvelle économie, déteint sur la Bourse électronique américaine et glace les investisseurs sur les autres marchés dans le monde.

Depuis son pic du 10 mars, le Nasdaq affiche une chute de 38 %. Les valeurs Internet, illustrées par l'indice DJNet à la Bourse de New York, ont plongé de 54 % par rapport à leur plus haut niveau, et les actions des télécoms sur le Nasdaq ont dégringolé de 48 %.

L'indice des hautes technologies sur le Nasdaq, avec les constructeurs d'ordinateurs, les éditeurs de logiciels, les fabricants de microprocesseurs et Internet, est 40 % sous son plus haut niveau atteint.

L'hécatombe est terrible pour des entreprises encore portées aux nues il y a peu. Yahoo affiche un plongeon de 73 % par rapport à son plus haut, à 250\$ US, Apple, une chute de 75 %, Dell Computer, 61 %, et Intel, 52 %.

Pour Intel, l'étoile pâlit: la capitalisation boursière de ce géant des microprocesseurs a fondu de 228 milliards de dollars alors qu'il y a quelques mois Intel disputait la première place mondiale de la valeur en Bourse à Cisco Systems ou General Electric. Cisco a suivi le même chemin en passant de 577 milliards de dollars de capitalisation boursière à 359 milliards hier.

En revanche, General Electric, témoin de la vieille économie, ne tremble pas et valait 554 milliards en Bourse hier, pas très loin de son record de 599 milliards, après avoir annoncé un bénéfice de 3,18 milliards au troisième trimestre. Un bénéfice qui fait rougir les sociétés de la «nouvelle économie».

INFONIE

SUITE DE LA PAGE 1

Hier soir, le décor a aussi servi au lancement officiel du bouquin de Duguay et de deux disques, *L'Infonie, Vol. 3* (qui était en fait le premier du groupe) et *In C (Mantra)*, de Terry Riley, réinterprété par la Société de musique contemporaine du Québec, la formation dirigée par Walter rellaW uerduoB Boudreau, l'ancien directeur artistique de l'Infonie. La fête musicale et musicale devait attirer des anciens de la «belle époque».

«En ce temps-là, partout au Kébek, on entendait le crépitement de la liberté», écrit encore Raoul Duguay dans la préface du livre de 333 pages. L'idée va traîner comme un fil rouge tout au long de l'interview à deux voix accordée hier matin par les deux vieux copains, le maestro et le poète. «Borduas et le manifeste du Refus global ont déconçonné la porte, ils l'ont entrouverte et nous on l'a enfoncée, pulvérisée», dit Raoul, le «wézo». On était libres, totalement libres, avec une ouverture d'esprit à 360 degrés», Walter Boudreau en rajoute: «On n'était pas dans le Refus global comme les modernes avant nous; on était postmodernes avant la lettre, on était dans l'acceptation globale. On n'a pas voulu établir des dogmes, on a voulu s'amuser avec tout ce qui existait, sans faire table rase du passé ou du présent.»

En fait, on le comprend, pour eux, l'Infonie n'est jamais née, n'est jamais morte. L'Infonie, c'est un esprit, une idée. «C'est une non-organisation viscérale», lance Duguay. «C'est une organisation dans la marge pour brasser de la merde», ajoute-t-il en rigolant, heureux de l'effet produit par sa formule. «L'Infonie, c'est une matrice à création, poursuit Boudreau. On n'a pas enregistré la compagnie. Dans ce temps-là, on se câlissait de tout et on considère donc que l'Infonie est née il y a 33 ans quand Raoul et moi on s'est rencontrés.»

C'était l'année de l'Expo, sur le site de l'Expo 67. Le saxophoniste Boudreau a vu le poète Duguay réciter ses textes. «Le feu a pris en 30 secondes», dit le musicien. On est tombé en amour tout de suite l'un avec l'autre, parce qu'on était aussi fou l'un que l'autre. On partageait la même folie et la même passion pour le décloisonnement, l'éclatement des disci-

plines. Avec les drogues psychédéliques, on a formé de nouvelles connexions.»

Le groupe a «connecté» la musique de concert classique, contemporain et d'avant-garde, le tout coulé dans une forme pop et choc. «On passait de Bach aux Paraplumes de Sherbrooke», résume fièrement Duguay. L'Infonie a présenté un premier spectacle total à la Place des Arts en 1969 puis gravé le premier de ses microsillons. «Il y a un son "grunge" sur nos disques», dit tout aussi fièrement Boudreau, qui en a enregistré bien d'autres depuis. «Et on n'avait pas besoin d'un ordinateur pour reproduire le son de garage: on enregistrerait réellement dans un garage, en garochant le son dans un calorifère pour produire l'écho!»

L'Infonie ne va pas non plus sans l'infini, le «tout est dans tout», dont les drogues douces et fortes accentuent la conscience. «Nous faisons partie d'une seule et même et grande réalité: tout, explique alors le musicien. On peut l'appeler Dieu, Brahma, n'importe comment. L'essentiel c'est de comprendre l'unité du monde.»

L'unité dans la trinité, bien sûr. D'où le 3, l'obsession pour les triades, les trios, tout ce qui était «three-much». «L'Expo, la fin des années soixante sont caractérisées par le parachutage des valeurs de l'Occident en Occident, dit Duguay, de cette période d'irrigation du Saint-Laurent par le Gange. À l'Infonie, on a procédé à un échange de trinités.»

Le groupe se dispersa en 1971, puis reprit forme l'année suivante, le temps d'enregistrer deux disques et de participer au tournage du film *L'Infonie inachevée* (1973). «En fait, j'étais un créateur avant de rencontrer Raoul et lui de même», dit Boudreau. Et l'esprit de création de l'Infonie se poursuit encore. En 1991, les deux amis ont également pondu ensemble *Golgot(h)a*, une Passion à la québécoise, où le Christ dit «Ayoye, ça fait mal» et appelle sa «môman». Dans sa préface, Raoul Duguay rappelle que le projet de la SMCQ de *La Symphonie du millénaire* livrée par 333 musiciens au pied de l'oratoire est une nouvelle œuvre infoniale. Une autre œuvre-totale, une Affaire de plus, avec plein d'affaires dans l'Affaire...

BANLIEUE

SUITE DE LA PAGE 1

de travail que le représentant du gouvernement avait soumise aux élus montréalais à la mi-août. Une proposition que le maire de Montréal, Pierre Bourque, avait vilipendée, lui reprochant notamment de céder beaucoup trop de terrain aux municipalités de banlieue au risque de multiplier les centres de décision au point de rendre ingouvernable le nouvel ensemble et de favoriser une concurrence malsaine entre les arrondissements.

Apparemment peu impressionné par ces arguments, le mandataire du gouvernement n'a accepté d'apporter qu'un seul changement important à son rapport final. A la suggestion des maires de banlieue, il a conféré plus de poids aux futurs maires d'arrondissement en leur permettant de se faire élire au suffrage universel. Le résultat final s'avère tellement près de la dernière proposition de l'Union des municipalités de banlieue sur l'île de Montréal (UMBM) que leur président, Georges Bossé, avait presque du mal, hier, à trouver une façon de le critiquer.

Voyant venir sa défaite (toute relative) depuis un certain temps déjà, le maire Bourque s'est tourné depuis quelques semaines directement vers Québec. Il a déjà rencontré à son bureau le premier ministre Lucien Bouchard pour «lui expliquer» son projet. Il déclarait hier avoir encore confiance de convaincre le gouvernement que la proposition de son mandataire s'avère beaucoup trop complexe pour être réalisable.

Certains éléments de la proposition pourraient lui fournir des munitions. On pense notamment aux mille et une acrobaties imposées par la décision du mandataire de garder intactes les frontières des 18 municipalités de banlieue destinées à devenir des arrondissements aux côtés des neuf arrondissements nés du fractionnement de la ville de Montréal. En plus de constituer un ensemble hétéroclites de communautés locales dont la population varierait de 13 000 (Île-Bizard) à près de 160 000 habitants (quartier Côte-de-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce), cette décision risque de poser quelques problèmes sur le plan du fonctionnement des institutions démocratiques. Comment espérer en effet que les citoyens s'y retrouvent dans une ville où, le jour des élections, certains d'entre eux n'ont à se choisir qu'un maire et un conseiller municipal, alors que d'autres devront voter pour un maire, un groupe de conseillers municipaux et un conseiller d'arrondissement? Comment comprendre d'autre part que les citoyens des arrondissements nés du fractionnement de la ville de Montréal ne bénéficient pas du droit reconnu aux autres d'être directement leur maire d'arrondissement?

La tâche de Pierre Bourque risque toutefois d'être difficile. Comme son mandataire, le gouvernement apparaît particulièrement soucieux de trouver un compromis qui lui permette à la fois d'insuffler une plus grande cohésion à l'île de Montréal mais aussi qui ne heurte pas trop les municipalités de banlieue. Quitte à ce que cela complique un peu le modèle proposé. Et puis, si le rapport Bernard a, depuis le départ, pris tellement d'importance aux yeux des décideurs montréalais, c'est à cause de l'exceptionnelle crédibilité attribuée à son auteur, non seulement auprès du gouvernement en général mais directement auprès du premier ministre.

Soins médicaux

Les listes d'attente continuent de s'allonger

HELEN BRANSWELL
PRESSE CANADIENNE

Toronto— Les listes d'attente pour obtenir des soins médicaux ont continué de s'allonger en 1999 à travers le pays, révélait hier l'Institut Fraser, dans son dixième rapport annuel.

En moyenne, au pays, la durée d'attente pour obtenir une chirurgie était de 14 semaines, l'an dernier, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à l'année précédente.

C'est au Manitoba que les listes d'attente sont les plus courtes, soit en moyenne 11,2 semaines entre le diagnostic et le traitement, et c'est en Saskatchewan que le temps d'attente est le plus long: 34,5 semaines.

Entre le moment où le patient a vu un médecin spécialiste et celui où il a reçu le traitement requis, il s'est écoulé, en moyenne, 8,4 semaines, en 1999, contre 7,3 semaines l'année précédente.

Mais en Saskatchewan, l'attente atteignait 28,9 semaines et à l'Île-du-Prince-Édouard, 12,6 semaines. C'est en Ontario que l'attente était la plus courte (6 semaines) suivie de la Nouvelle-Écosse (6,8 semaines) et du Québec (7,1 semaines).

Les données ont été recueillies auprès de 2315 médecins spécialistes de tout le pays.

Les domaines où les listes d'attente étaient les plus courtes étaient ceux reliés à l'oncologie (4,5 semaines, en moyenne), la chirurgie générale (7,5 semaines) et la médecine interne (8,8 semaines).

A l'opposé, l'attente était la plus longue lorsqu'il s'agissait de chirurgie orthopédique (24,6 semaines), d'ophtalmologie (19,3 semaines) et de chirurgie plastique (18,7 semaines).

L'Institut Fraser en conclut qu'il est temps de revoir tout le système de santé au Canada, et prévient à l'avance que le fait d'injecter plus d'argent dans le système ne résoudra pas tous les problèmes.

«Prenez l'exemple de la Saskatchewan, qui est la deuxième province ayant dépensé le plus d'argent pour la santé par capita en 1999, mais qui est aussi la province où les listes d'attente sont les plus longues au pays», a fait valoir l'auteur du rapport, Martin Zelder, qui est directeur des politiques en matière de santé auprès de l'Institut.

L'organisme appuie notamment l'idée d'instaurer un ticket modérateur pour freiner l'expansion des coûts de la santé. Ce genre de mesures, croit-on, décourage les gens de consulter un médecin pour un rhume et les encourage à se montrer plus responsables de leur santé. L'Institut est également d'avis que les hôpitaux devraient avoir davantage les codes franches pour décider par eux-mêmes où doit aller l'argent dont ils disposent.

L'attente moyenne est de 7,1 semaines au Québec, contre 8,4 pour le Canada